

Échos
de comité local



International
Bolivie :
du colonialisme
à l'indianisme



International
Le droit du peuple
sahraoui doit être
respecté



Différences

mrap

N° 265
Janvier - Février - Mars 2008

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

laisser-nous mourir?



DOSSIER

Les migrations à l'ère de la mondialisation

mrp

Mouvement contre le racisme
et pour l'amitié entre les peuples



DOSSIER

- » ACTES DU COLLOQUE : « LES MIGRATIONS À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION » p. 3
- » LA DIMENSION EXTERNE DES POLITIQUES D'ASILE ET D'IMMIGRATION DE L'UNION EUROPÉENNE p. 6
- » MIGRATIONS INTERNATIONALES, MONDIALISATION ET DÉVELOPPEMENT p. 11
- » IMMIGRATION ET MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES PAYS D'ACCUEIL : UNE RÉPONSE À TROIS MYTHES POUR ILLUSTRER DES EFFETS POSITIFS p. 17
- » ENJEUX MIGRATOIRES ET XENOPHOBIES EN EUROPE p. 24
- » UN DÉBAT RICHE ENTRE PARTICIPANTS ET CONFÉRENCIERS p. 28
- » QUELQUES CONCLUSIONS DU MRAP SUR CETTE JOURNÉE DE COLLOQUE p. 33

ECHOS

- » COUP DE PROJECTEUR SUR UN COMITE LOCAL p. 35

INTERNATIONAL

- » BOLIVIE : DU COLONIALISME À L'INDIANISME p. 36
- » SAHARA OCCIDENTAL : LE DROIT DU PEUPLE SAHRAOUI DOIT ÊTRE ENFIN RESPECTÉ p. 38

KIOSQUE

- » NOTRE SÉLECTION p. 40

HOMMAGE À FATIHA : « UNE FEMME DEBOUT »

Fatiha nous a quittés dans la nuit du 22 au 23 novembre 2007. La dernière fois que nous avons eu l'immense privilège de la voir, de l'entendre, de sentir vibrer son incroyable force morale, c'était à la fin du colloque du MRAP du 20 octobre 2007 sur « Les Migrations à l'ère de la mondialisation ». Nous avions voulu inviter la compagne du Tournesol, en résidence à la « Maison des Tilleuls » du Blanc-Mesnil, à nous faire partager la pièce intitulée « Le bruit du monde m'est entré dans l'oreille » [texte d'Elsa Solal, écrit avec le collectif de femmes Quelques unes d'entre nous]. Cette troupe nous avait ravi l'esprit et le cœur lors du Forum social des Quartiers Populaires (FSQP) de Saint-Denis, le samedi 24 juin 2007.

Les premiers mots de Fatiha sur scène furent alors « Je suis une femme debout » ! L'été dernier, alors que nous organisons leur déplacement à Paris, Fatiha m'avait dit avec sa détermination de toujours : « on tiendra absolument jusqu'à cette date »... Et j'avais entendu derrière cette phrase la poursuite de sa lutte acharnée contre le cancer depuis plusieurs années. En réalité, la poursuite de toutes les luttes de cette militante exemplaire qui avait immédiatement rejoint le comité national contre la double peine, à peine était-il créé en 1990, puis, plus largement au sein du Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (MIB), mobilisée sur le combat pour la « Justice en banlieue » tout comme sur la justice pour le peuple Palestinien. Fatiha, ceux d'entre nous, qui avons eu le rare privilège de partager avec toi ces années d'engagement, garderoient à jamais un immense respect pour ton courage, tes convictions, ton éthique, ta générosité, ta force exemplaire et ce « bruit du monde » que, dans la vie comme au théâtre, tu as porté à nos oreilles. Hommage à toi, Fatiha, tu restes pour toujours « Une femme debout ».

Bernadette Hétier - Décembre 2007

5 ans déjà !

par Jean-Claude Dulieu
Vice-président national du MRAP



En janvier 2003 nous éditions « Différences » sous la forme d'une revue trimestrielle. Cette initiative relevait d'une décision audacieuse de la part de la direction du mouvement.

En effet, réaliser une telle revue en ouvrant ses colonnes aux adhérents mais aussi à de nombreux chercheurs, intellectuels et partenaires et permettant ainsi au mouvement de participer aux débats de société, relevait du défi.

Durant ces cinq années, numéro après numéro, les bénévoles qui avaient pris à cœur cette activité ont vu leur objectif se réaliser.

Avec le numéro que vous tenez aujourd'hui entre les mains nous fêtons donc le cinquième anniversaire du journal. A cette occasion, nous vous proposons une **nouvelle formule** qui, nous l'espérons, évoluera durant toute l'année grâce aux nombreuses suggestions que vous nous ferez parvenir.

Nous profitons également de cette occasion pour vous présenter pour 2008, nos **meilleurs vœux de bonheur** pour vous et vos proches et de succès dans les multiples activités que vous mènerez.

2008 sera une année qui s'annonce d'ores et déjà déterminante pour la défense de la démocratie, le respect de l'être humain et pour la paix.

Les premières déclarations présidentielles et mesures gouvernementales sont en effet pour le moins éloquentes : le discours présidentiel à Dakar imprégné de rejets racistes, la création d'un ministère de « l'identité nationale », la loi Hortefeux sur l'immigration, les tests ADN, la réhabilitation de la colonisation, la recrudescence de l'incitation à la délation...

Refusant de subir cette politique désastreuse pour les Droits de l'Homme, « Différences », avec sa nouvelle formule, se veut être au rendez-vous des mobilisations à venir.

« Différences »

43, bd de Magenta - 75010 PARIS

Tél : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98

6 € le numéro / Abonnement : 21€ (4 numéros/an)

Collectifs de direction

Directeur de la publication : Mouloud Aounit

Directeur de rédaction (*): J.-C. Dulieu (jcd.mrap@wanadoo.fr)

Responsable production (*): S. Goldberg

Assistant prod./rédaction (*): J. Grzelczyk

Administratrice (*): M.-A. Butez

(*): Bénévoles

Conception/Impression

Marnat - Tél : 01 56 80 09 19

Commission paritaire n°: 0108H82681

Dépôt légal : juillet 2007

Actes du colloque : « Les Migrations à l'ère de la Mondialisation »

Samedi 20 octobre
2007 - Paris

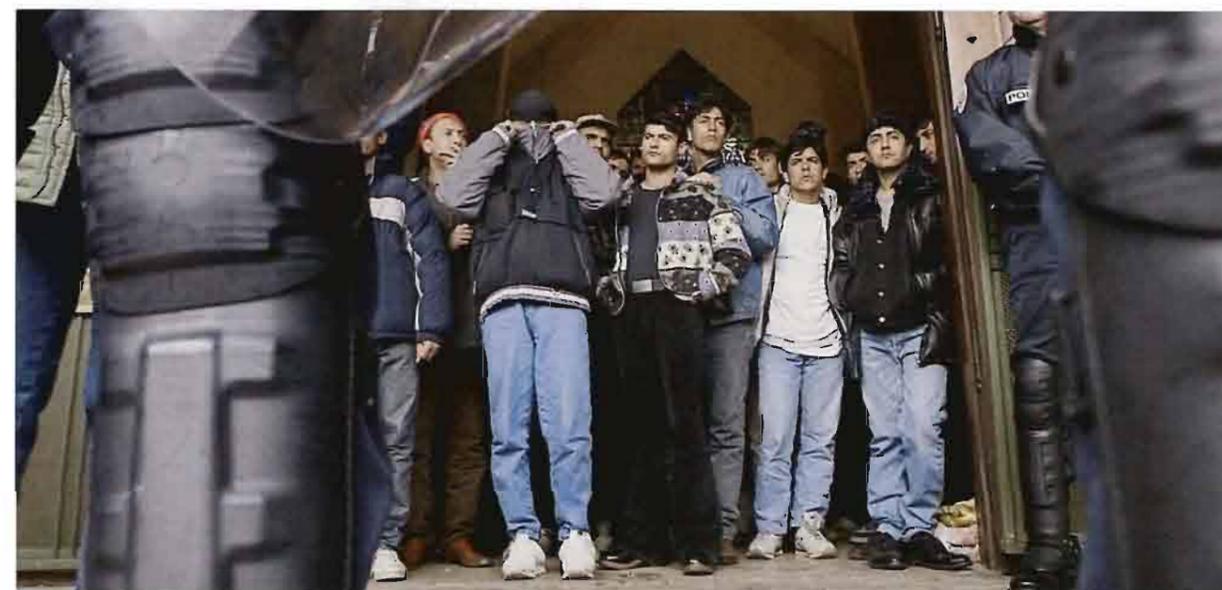
Pourquoi ce Colloque sur les Migrations ?

Les sociétés des pays les plus développés, regroupés au sein de l'OCDE, doivent aujourd'hui faire face aux défis d'une « mondialisation » / « globalisation » de plus en plus poussée des économies qui coïncide avec le vieillissement de leur population. Pour y faire face, de manière utilitariste, des États concluent des accords bilatéraux de main d'œuvre, en vue de recruter les forces de travail qui leur font le plus défaut : travail très qualifié dans les technologies avancées pour alimenter l'économie du savoir, travail saisonnier, assistance à la personne, secteur de santé.... Au sein de l'Union européenne, comme en France, une vision léonine et déséquilibrée fait prôner le dogme du libre-échange des biens et des capitaux comme « alternative » aux migrations, rendues synonymes d'invasion et de plus en plus strictement réglementées. L'immigration « choisie » des « compétences et talents » doit désormais remplacer l'immigration « subie » du droit à mener une vie familiale « normale », pourtant reconnu de longue date parmi les droits fondamentaux dont l'étranger doit jouir en pleine égalité avec le national : droit de se marier librement avec la personne de son choix (), « droit à la vie » et son corollaire du « droit de rechercher des moyens convenables d'existence » ().

Les pays du « Sud » et de l'« Est » (notamment aux marches de l'Union Européenne) connaissent de la mondialisation néolibérale les injonctions d'« ajustement structurel » ainsi que des Accords de Partenariat Économique - APE régionaux ou continentaux, fondés sur le libre-échange. La meilleure illustration en est ceux que l'Union Européenne, sous pression de l'OMC-Orga-

nisation Mondiale du Commerce, cherche à imposer aux ensembles régionaux ou sous-régionaux de l'Union Africaine pour prendre la succession de l'Accord de Cotonou arrivé à échéance le 31 décembre 2007. Ces APE sont combattus par la commission de l'UA et la plupart des pays Africains au motif, notamment, qu'ils priveraient les États de recettes budgétaires essentielles

pour leurs politiques d'éducation, de santé, d'infrastructures... La destruction des agricultures traditionnelles qui provoque l'exode rural, la « bidonvillisation » des grandes métropoles du Sud, le chômage des jeunes diplômés et la paupérisation croissante des couches moyennes sont des facteurs qui tous contribuent déjà à pousser au départ « à tout prix » jeunes et moins



jeunes, étudiants et fonctionnaires, homme, femmes et adolescents, chômeurs ou travailleurs cherchant à échapper à une misère endémique, étudiants en mobilité à tous les niveaux de leur cursus universitaire, regroupements familiaux, flux de réfugiés et de demandeurs d'asile... Sans espoir dans leurs propres pays, fuyant la misère et/ou les persécutions, ils et elles préfèrent prendre le risque de périples de milliers de kilomètres à travers le Sahara, de traversées souvent mortelles en Méditerranée ou dans le Golfe d'Aden, de la route de la Chine et du Moyen Orient ou encore de celle de Tchétchénie vers l'Ukraine et la Pologne. Il est apparu au MRAP particulièrement urgent d'approfondir les connaissances et la réflexion sur ce phénomène migratoire mondialisé, sur le double fondement de la recherche universitaire et de la mutualisation de l'expertise de terrain, acquise par les associations qui soutiennent les migrants, avec et sans papiers, en France et en

Europe. Il s'agit d'apporter à l'opinion publique les éclairages que ne lui offrent, sauf de trop rares exceptions, ni les médias ni les responsables politiques, quelles que soient les alternances du pouvoir. Le MRAP se veut un creuset d'échanges autant que d'engagement civique et souhaite contribuer à faire avancer le débat dans la société au profit de l'« intelligence collective », pour changer des politiques inhumaines et inefficaces qui font peser un très lourd risque de renforcement de la xénophobie et du racisme pour demain.

[1] - « Ce droit est déduit par le Conseil Constitutionnel du préambule de la Constitution de 1946 [« La nation assure à l'individu et à sa famille les conditions nécessaires à leur développement »]; l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme [Conseil de l'Europe, Rome 4-11-1950] dispose pour sa part que « toute personne a droit au res-



pect de sa vie privée et familiale ». Le Conseil d'État a jugé, dans un arrêt d'assemblée « GISTI » du 8 décembre 1978, que le droit de mener une vie familiale normale « comporte, en particulier, la faculté pour les étrangers de faire venir auprès d'eux leur conjoint et leurs enfants mineurs ».

[2] - Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, « Note d'orientation concernant les droits des Étrangers » [adoptée le 3 juillet 1997]. <http://www.commission-droits-homme.fr/bin/Travaux/AffichageAvis.cfm?IDAVIS=541&iClasse=1>

Accueil des participants par Mouloud AOUNIT - Président du MRAP

Je remercie tout particulièrement le Maire du 2^{ème} arrondissement qui nous accueille dans cette magnifique salle que nous apprécions et qui incite au prolongement de cette mobilisation d'aujourd'hui pour RESISTER. Il y a deux ans, dans cette même salle, nous étions réunis pour un colloque dont le thème était « Tsiganes, Rroms, Gitans, Gens du Voyage » afin de nous informer et d'informer, pour susciter un sursaut des consciences à l'égard des Rroms victimes de discriminations.



Je remercie tout particulièrement le Maire du 2^{ème} arrondissement qui nous accueille dans cette magnifique salle que nous apprécions et qui incite au prolongement de cette mobilisation d'aujourd'hui pour RESISTER. Il y a deux ans, dans cette même salle, nous étions réunis pour un colloque dont le thème était « Tsiganes, Rroms, Gitans, Gens du Voyage » afin de nous informer et d'informer, pour susciter un sursaut des consciences à l'égard des Rroms victimes de discriminations. Notre document comprenant les Actes de ce colloque a beaucoup circulé et nous a permis de tisser des liens avec des associations de Rroms et de Gens du Voyage et, ainsi, d'aller plus loin dans le combat. Il y a quelques jours, le MRAP a réussi à faire condamner un préfet « multirécidiviste » qui avait déclaré en août 2002 dans le Vaucluse que les Gens du voyage « vivent de rapines » puis en 2006 à Tours « quand ils arrivent quelque part, il y a de la délinquance ». Après qu'il ait été relaxé trois fois, le MRAP a finalement obtenu sa condamnation en poursuivant également le blog d'un journal ayant publié ces propos. Le conseil des ministres d'il y a 8 jours l'a suspendu de ses fonctions et mis « hors cadre ».

Dans le même sens, le Conseil consultatif de la HALDE s'apprête à présenter d'ici quelques semaines une recommandation en faveur d'une mobilisation conséquente sur les « Gens du Voyage ». La rencontre d'aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité. Un enseignement que tire le MRAP de son expérience est que, dans les périodes marquées par des clignotants inquiétants, il se produit une libération de la parole raciste, assortie de passages à l'acte raciste et de lois qui l'organisent. Mais il ne faut pas y voir une fatalité. La résistance, portée par un mouvement comme le MRAP, utilise les armes de l'intelligence. Cet après-midi, il y aura une mobilisation citoyenne dans la rue et, en plus, ici, cette résistance intellectuelle et de l'intelligence, pour comprendre des réalités à traiter autrement. Un vent mauvais souffle sur la France, qui charrie des mots comme « racailles », « karcher » et aboutit, dans la bouche d'un candidat, à des clichés comme « la France, on l'aime ou on la quitte ». Il s'agit là de victoires des mots du Front National, ce qui est aussi le cas du nom de « ministère de l'identité nationale » accolé à immigration. De telle sorte que cela vient signifier que l'immigration est un danger pour l'identité nationale. Ce n'est donc pas un hasard si n'a pas été inaugurée la nouvelle Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration : cela n'est pas dû à des agendas trop remplis mais est révélateur de la victoire idéologique des forces de l'extrême droite. Des mots structurent le racisme

comme « immigration choisie » [c'est à dire l'immigration économique qui ne représente que 7% des entrées] et induit l'idée que l'immigration présente ici est « subie », constitue un poids, ne représente rien.

Ainsi se développe le racisme et sont induites des pratiques de désignation de l'ennemi de l'intérieur, allant jusqu'à prévoir la mobilisation de la gendarmerie pour atteindre le chiffre annuel des expulsions [appelant également à la rescousse les agents de l'ANPE, des ASSÉDIC pour envoyer des photocopies de pièces d'identité aux préfectures], jusqu'à prétendre recenser les enfants de Sans papiers dans les écoles, jusqu'à convoquer les préfets pour leur « remonter les bretelles » !

L'immigré est chosifié pour remplir des grilles. Vivre en famille, aujourd'hui, est traité comme s'il s'agissait d'un délit et les tests ADN sont une offense à la morale. Mais cet arbre là ne doit pas nous cacher la forêt de tout le reste.

Le 17 octobre 2007 a été une fois encore le procès d'un colonialisme qui n'est toujours pas reconnu. Il y a eu le discours de N. Sarkozy à Dakar [« Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire. [...] Jamais il ne s'élance vers l'avenir. [...] Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès »]. Ce qui renvoie en outre au débat Guaino/BHL...

Aujourd'hui est le moment pour renforcer les résistances, pour montrer la complexité des phénomènes à l'opinion publique. Le défi pour tous aujourd'hui est l'avenir de l'État de droit, face aux remises en cause du droit à l'hébergement d'urgence ou du droit au logement opposable. La situation des Sans papiers et immigrés joue le rôle de miroir grossissant des droits de tous.

Accueil des participants par Jacques BOUTAULT Maire du 2^{ème} arrondissement de Paris

C'est un plaisir d'accueillir ici ce colloque qui tombe « trop à point » si l'on pense aux rassemblements des deuxièmes mardis de chaque mois à Belleville, pour dire NON aux rafles et aux expulsions et signifier notre opposition à la 4^{ème} loi en quatre ans qui veut restreindre, régir et contraindre l'immigration. Il s'agit de rien moins que d'un racisme institutionnel qui a permis que des députés, sans état d'âme, votent pour une loi comportant des dispositions sur des tests ADN. Comme, cependant, s'étaient exprimées certaines réticences, même quelques craintes, le ministre a choisi de jeter sur l'affaire un voile pudique tout en conservant le principe. Ceci est révélateur d'une société où, au niveau des institutions elles-mêmes, un « immigré » est nié en tant que personne, qu'individu.



C'est pourquoi le combat contre le racisme doit aussi se situer au plus haut niveau. Car, lorsque des dirigeants s'autorisent ce genre d'irrespect pour la population la plus pauvre, aujourd'hui comme au long de l'histoire, un tel épisode a valeur d'autorisation à se relâcher pour la base. La parole ministérielle, lançant le mot « racaille », est une incitation au passage à l'acte. Tel est le message qu'il faut transmettre au niveau institutionnel : « ne pas s'autoriser à déprécier l'autre » car, en bas, c'est le passage à l'acte.

Le sujet du colloque du MRAP est d'autant plus d'actualité que, juste après l'épisode parlementaire, le gouvernement n'a pas eu le courage d'inaugurer le Musée

de la Porte Dorée : c'est inadmissible pour l'Histoire de l'Immigration. Au cours de l'histoire, l'Occident - et l'Europe depuis la révolution industrielle, mais dès 1492 et la découverte des Amériques - a utilisé les ressources naturelles du tiers-monde pour son développement. Puis il y a eu la colonisation et maintenant la globalisation de l'Économie. Aujourd'hui, au Nord, nous vivons de richesses qui proviennent du pillage des ressources humaines, des matières premières, du sol, de l'agriculture [cacao, coton...] de ces pays et il est inadmissible de ne pas le reconnaître.

Le MRAP a raison de mettre ces choses sur la table pour voir les choses autrement. Aujourd'hui, alors qu'on parle

beaucoup d'écologie et de dérèglement climatique, 80% des gaz à effet de serre sont produits dans le Nord alors que 80% à 90% des victimes de la montée des eaux, du réchauffement qui causera la perte de terres se trouvent dans le Sud. Aujourd'hui et demain, ces phénomènes vont créer des réfugiés climatiques à accueillir car la conséquence en sera, dans le Sud, « disparaître ou bouger » ! Et nous, citoyens et gouvernements des pays riches, devons prendre nos responsabilités.

A regret, je vais devoir vous quitter mais je lirai avec intérêt les Actes de ce Colloque, comme j'avais lu avec un grand intérêt les Actes de cet autre colloque organisé par le MRAP sur la situation des Rroms, Tsiganes et Gens

Claire Rodier GISTI, Migreurop



La dimension externe des politiques d'asile et d'immigration de l'Union Européenne



Deux événements récents illustrent le thème qu'on m'a demandé de traiter aujourd'hui : la dimension externe - que je préfère appeler l'externalisation - de la politique européenne d'immigration et d'asile.

Au début de l'été 2007, dans le cadre d'une opération ponctuelle appelée Nautilus, les patrouilles maritimes qui sont intervenues dans le détroit de Sicile sous l'égide de l'agence européenne Frontex ont intercepté 464 migrants. Le commissaire européen chargé des questions d'immigration, Franco Frattini, vient, au vu de ces résultats, d'annoncer qu'à partir de 2008 ces patrouilles seraient permanentes et associeraient des fonctionnaires libyens. L'objectif est de pouvoir refouler plus facilement en Libye les migrants qui ten-

tent la traversée pour rejoindre les côtes italiennes ou maltaises, à l'instar de ce qui se fait déjà vers la Mauritanie, depuis 2006, quand Frontex a commencé à organiser des opérations au large des Canaries. Avec succès : fin août 2007, le ministre de l'Intérieur espagnol annonçait une diminution des arrivées aux îles Canaries de cayucos, les barques sur lesquelles embarquent les boat people depuis les rives africaines, de l'ordre de 70% en un an. Au cours de la même période, le nombre de cadavres retrouvés sur les côtes

canariennes a augmenté, lui, de presque 50%. Le rapprochement des deux chiffres effraie : il signifie clairement que les opérations d'interception maritime mises en œuvre par Frontex ont moins pour effet de dissuader les départs que de rendre les traversées plus périlleuses, en obligeant les barques à prendre des itinéraires moins directs et leurs occupants à prendre plus de risques.

Début octobre, au moment même où était annoncée la coopération officielle de l'UE avec la Libye pour la

lutte contre l'immigration illégale, le HCR attirait l'attention sur le fait que les populations qui tentent à tout prix le voyage vers l'Europe sont composées de « flux mixtes » c'est-à-dire des migrants et des candidats à l'asile les renvoyer systématiquement, sur le fondement de l'illégalité de leur situation, interdit la prise en considération de leur éventuel besoin de protection, lequel engage pourtant les Etats membres de l'UE, tous signataires de la convention de Genève sur les réfugiés. Sur le papier, l'Europe s'en préoccupe pourtant : fin septembre, elle condamnait les graves violations des droits de l'homme commises en Erythrée. Sans faire le lien avec le fait que depuis plus d'un an sont détenus et maltraités dans le camp de Misratah, en Libye, d'où ils risquent à tout moment l'expulsion vers leur pays, six cent Erythréens qui appellent désespérément à l'aide. Au cours de l'année 2006, 2600 Erythréens ayant réussi à fuir leur pays sont parvenus jusqu'en Italie où ils ont pu demander l'asile. Qu'en sera-t-il en 2008, quand l'Europe aura renforcé les contrôles, et qu'on aura remis leurs compatriotes aux mains des garde-côtes libyens ?

Cette entrée en matière peu réjouissante est destinée à vous donner

un exemple des conséquences de l'externalisation par l'Union européenne du contrôle de ses frontières. Qu'est-ce que l'externalisation ? Vous ne trouverez pas trace de ce terme dans les textes officiels. Emprunté au vocabulaire économique, il a été utilisé par les ONG au début des années 2000 et a été popularisé depuis pour désigner un processus qui consiste, pour l'UE, à effectuer ou à faire effectuer hors de son territoire une partie du contrôle de ses frontières. On pourrait aussi parler de sous-traitance, ou encore de délocalisation... On va voir plus loin que l'externalisation peut prendre des formes variées. L'apparition presque « officielle » du concept date de 2004, avec le programme dit "de la Haye" par lequel le Conseil de l'UE a défini ses axes de travail pour les cinq années à venir dans les domaines immigration-asile, dont un des chapitres traite de la « dimension externe de l'asile et de l'immigration ». Par cette formule, le Conseil entend mettre en place un partenariat dans lequel l'UE soutiendra « les efforts déployés par les pays tiers pour améliorer leur capacité à gérer les migrations et à protéger les réfugiés, pour renforcer les moyens de surveillance des frontières, et pour s'attaquer au problème du re-

(...) 2600 Erythréens sont parvenus jusqu'en Italie où ils ont pu demander l'asile.

tour ». Avant d'entrer dans le détail de l'externalisation, je voudrais faire un petit retour en arrière pour comprendre comment, sinon pourquoi, s'est construite ce que certains appellent "Europe forteresse".

(1) - Pour une analyse détaillée, voir C. Rodier, « Analyse de la dimension externe des politiques d'asile et d'immigration de l'UE - synthèse et recommandations pour le Parlement européen », DGExPo/B/PoIDep/ETUDE/2006_11, juin 2006.

(2) - UNHCR, La migration en Europe des boat people, 9 octobre 2007

(3) - Amnesty International, communiqué du 4 septembre 2007

Depuis 1999 : une européanisation de la politique migratoire orientée vers la répression aux frontières et la dissuasion des demandeurs d'asile.

En matière de migrations, le processus d'européanisation a commencé il y a une quinzaine d'années même si ce n'est qu'en 1999, avec le traité d'Amsterdam, que les Etats membres de l'Union européenne ont officiellement décidé de déléguer une partie de leurs compétences et de confier à la Commission européenne le soin d'élaborer un corpus de normes communautaires (des règlements et des directives) dans trois domaines : l'intégration des immigrés en situation régulière, la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, et la gestion des frontières pour lutter contre l'immigration illégale. Les textes adoptés à l'issue de la première phase de la « communautarisation » des politiques d'immigration et d'asile, qui s'est achevée en 2004, sont d'importance variable et se répartissent de manière très déséquilibrée entre ces trois axes. Car à l'heure du bilan, on constate que l'UE ne s'est guère préoccupée du sort des étrangers ayant vocation à rester durablement sur son territoire. Le domaine de l'asile en revanche a fait l'objet d'une intense activité. Mais le décalage entre les intentions initiales (« assurer le plein respect des obligations de la convention de Genève sur les réfugiés et rendre l'Union capable de répondre aux besoins humanitaires sur la base de la solidarité ») et le travail réalisé est encore plus

important. Le dispositif commun, qui traite de l'accueil des demandeurs d'asile, des procédures qui leurs sont applicables ou encore de la détermination du pays qui sera chargé de mettre en œuvre ces procédures, semble principalement orienté vers un objectif de dissuasion de la demande d'asile. On a ainsi vu émerger des concepts comme celui de « pays sûr » qui, s'inscrivant dans un contexte de défiance croissante à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés, contribuent à organiser un système européen d'asile où tout semble fait pour éviter d'avoir à accorder protection. Au point que le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe estime, au vu des directives adoptées par l'UE dans le domaine de l'asile, que « le droit de demander asile n'est plus protégé ». De fait, sans que la situation du monde se soit particulièrement améliorée, on constate une chute spectaculaire (moins 15 %) de la demande d'asile dans les pays de l'UE entre 2005 et 2006. Cette diminution s'inscrit dans la continuité d'une tendance qui n'est pas démentie depuis plus de dix ans. Depuis 2001, le nombre de demandeurs d'asile dans l'UE a régressé de plus de moitié. Par rapport à 1992, date à laquelle les Etats de l'UE ont commencé à parler harmonisation de leurs législations, le décalage est de plus de 70 %.

De la dématérialisation des frontières à l'externalisation

D'évidence, c'est la lutte contre l'immigration irrégulière qui a constitué la préoccupation principale des gouvernements de l'UE au cours des dernières années. La multiplication de dispositifs mis en place en témoignent. A travers ces dispositifs, deux phénomènes caractérisent la gestion par l'UE de ses frontières extérieures : le premier est leur déplacement en amont de leur matérialisation physique; le second est la sous-traitance de leur surveillance par des fonctionnaires des pays de départ ou des pays de transit.

Ainsi, si l'externalisation est d'une certaine façon formalisée en 2004, la démarche qui consiste, pour l'UE, à déplacer les contrôles en amont de ses frontières n'est pas nouvelle puisque dès le Conseil européen de Tampere en 1999 il avait été décidé que la lutte contre l'immigration illégale devait être un des éléments de tous les accords d'association et de coopération, en particulier avec les pays des programmes MEDA (zone Méditerranée), TACIS (Europe centrale), CARDS (Balkans) et ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). En 2002, au Conseil européen de Séville, une tentative (à l'initiative de l'Espagne et du Royaume-Uni) de subordonner l'aide au développement à la bonne

volonté manifestée par les États tiers à coopérer à la politique migratoire de l'UE est rejetée mais les États membres consacrent le principe selon lequel une clause de réadmission obligatoire doit être insérée dans tout futur accord de coopération ou d'association passé entre l'UE et un pays tiers. Un an après, en 2003, une proposition britannique de création de Centres de transit pour le traitement des demandes d'asile (Transit Processing Centers) en dehors du territoire de l'UE est à son tour rejetée au Conseil de Thessalonique mais elle constitue le point de départ de très nombreuses discussions impliquant tant les institutions européennes et les États membres que les organisations internationales. Ainsi début 2004, dans le cadre de la « Convention + », le HCR proposait l'aménagement de centres de traitement des demandes d'asile non pas hors UE comme dans la proposition Blair, mais dans les nouveaux États membres formant la frontière extérieure de l'UE. Et quelques mois plus tard, les ministres allemand et italien de l'intérieur lançaient l'idée d'installer des centres de regroupement des candidats à l'immigration dans l'UE dans les pays voisins, notamment en Afrique du nord (Libye, Maghreb).

[4] - Les étrangers originaires de pays considérés comme « sûrs » sont a priori supposés ne pas avoir besoin de protection internationale, et soumis de ce fait à des procédures expéditives. La France a adopté une liste de plus de 20 « pays sûrs » parmi lesquels notamment l'Ukraine, la Bosnie, et le Bénin

[5] - Pour une analyse détaillée de la politique européenne d'asile, voir : Coordination française pour le droit d'asile, « Union européenne. Préoccupations concernant le rapprochement des politiques et de gestion des flux migratoires », septembre 2006, <http://cfda.rezo.net/Europe/CFDA%20NOTE%20Preoccupations%20Europe%20%2009%2006.pdf>.

[6] - « Demander l'asile est un droit, pas un crime », Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, 30 octobre 2006, http://www.coe.int/t/commissioner/Viewpoints/061030_fr.asp

[7] - Eurostat, Demandes d'asile dans l'Union européenne, juillet 2007.



L'externalisation : une réalité multiforme

1° Privatiser les contrôles : l'externalisation est un concept qui se décline, et présente des formes diverses. L'une d'entre elle est la privatisation des contrôles. L'exemple caractéristique dans ce domaine ce sont les sanctions infligées aux transporteurs. Une directive européenne de 2001 prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 500 000 euros pour les compagnies qui acheminent des passagers dépourvus de pièces d'identité ou de visas valides. Il s'agit là d'un transfert de responsabilités vers des agents privés, qui a pour conséquence d'empêcher les départs à la source (plutôt que de bloquer les arrivées), y compris lorsque ceux-ci sont justifiés par le besoin de protection. Rappelons que les demandeurs d'asile ne peuvent se voir opposer le défaut de document. Cependant le transfert de responsabilité s'opère le plus souvent vers les autorités d'un État tiers. A cet égard on observe un glissement de la politique d'immigration et d'asile de l'UE depuis son domaine traditionnel, celui de la Justice et des Affaires intérieures, vers le domaine de la politique extérieure et la politique de coopération. Car c'est dans le cadre de partenariat tels que ceux que j'ai cités tout à l'heure (MEDA, TACIS etc) que vont se mettre en place, sous le signe de la conditionnalité, les dispositifs de contrôle aux frontières « à distance ».

Les deux principaux modèles de l'externalisation sont la délocalisation des contrôles et le transfert de responsabilité, que je n'aurai le temps ici que d'illustrer par quelques exemples.

2° Délocaliser les frontières : parce qu'on est ici face à une volonté de déplacer les contrôles en amont des frontières. J'ai déjà parlé des sanctions aux transporteurs, on pourrait évoquer aussi l'envoi par l'UE d'officiers de liaison immigration. Ce sont des fonctionnaires des États membres, qui sont envoyés, par exemple, dans les aéroports des pays d'émigration pour assister leurs collègues locaux dans le repérage des potentiels migrants clandestins, l'identification des faux documents etc. le résultat, comme dans le cas des sanctions aux transporteurs, c'est d'empêcher les départs, ce qui réduit la charge du contrôle à l'arri-

rière. La création de l'agence Frontex en 2005 est le symbole de ce déplacement de la frontière extérieure de l'Union au delà de sa matérialisation physique.

3° Transférer la responsabilité : je terminerai cette brève présentation en m'arrêtant un peu plus en détails sur deux des formes les plus abouties du transfert de responsabilité, qui constitue l'autre modèle de l'externalisation par l'UE de sa politique migratoire et d'asile. Il s'agit des programmes de protection régionale (PPR) et des accords de réadmission.

Les PPR : dans la lignée de ce qui a été décidé par le programme de La Haye, la Commission européenne a proposé ces PPR dans une communication de septembre 2005. Il s'agit de mettre en place un régime de protection in-



moins choisies en fonction de leur aptitude à « permettre l'accès à la protection » des réfugiés, qu'à cause de leur position géographique, et partant de leur capacité à jouer le rôle de tampon pour protéger l'Europe des indésirables.

Car les pays visés pour faire office de « zones d'attente » avant le visa pour l'UE sont loin d'être « sûrs » au regard des besoins de protection auxquels ils sont censés répondre.

Selon l'ONG Human Rights Watch, les autorités ukrainiennes soumettent les demandeurs d'asile et les migrants à des traitements inacceptables et à de nombreuses maltraitements : détention prolongée, violences physiques et verbales, et dans certains cas retour forcé dans le pays d'origine, où ils risquent tortures et persécution. Quant à la Biélorussie, c'est la présidence de l'Union elle-même qui exprime régulièrement sa préoccupation à propos des violations répétées des droits de l'homme qui y sont pratiquées. Et si l'Ukraine et la Moldavie sont des pays partenaires dans le cadre de la politique européenne de voisinage, le Bélarus en est écartée en raison du faible niveau de respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit dans ce pays. Faut-il conclure que ces raisons ne sont pas un obstacle lorsqu'il s'agit du sort des étrangers et des demandeurs d'asile ?

Les clauses et accords de réadmission :

le retour des étrangers en situation irrégulière est l'un des objectifs prioritaires de l'UE en matière de gestion des flux migratoires, et les accords de réadmission peuvent être considérés comme la pierre angulaire de cet objectif. La signature de tels accords, qui obligent les pays partenaires à « reprendre » leurs propres ressortissants et parfois des immigrés d'autres nationalités dans le cas où ceux-ci seraient trouvés en situation irrégulière sur le territoire d'un des États membres après avoir transité par leur sol, constitue pour cette raison un enjeu déterminant dans les relations de l'UE avec les pays qu'elle veut associer à sa politique d'immigration. Les pays membres y ont beaucoup recouru pendant la période qui a précédé l'élargissement de 2004 pour inciter les futurs adhérents à



sécuriser leurs frontières. De nombreux accords de ce type ont ainsi été passés entre les Etats signataires de la convention de Schengen à partir de 1990 avec les PECO (pays d'Europe centrale et orientale), avant que la Commission ne reçoive mandat pour négocier des accords UE/pays tiers. Le premier du genre, qui concernait la Pologne -devenue depuis membre de l'UE -, s'est soldé en échange par la suppression des visas de tourisme pour les ressortissants de ce pays, puis par la signa-

ture d'un accord d'association économique avec l'Union européenne. L'UE a généralisé le système au sud en prévoyant, dans le cadre de l'accord de coopération qui régit ses relations avec les pays de la zone ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), une clause générale de réadmission des illégaux.

On imagine sans mal les dangers que présentent de tels accords pour les migrants expulsés dans ce cadre. « Repris » par obligation contractuelle par des pays qui ne sont pas liés par

les règles qui engagent les États de l'Union européenne (en matière de détention, de droit de recours, de droit d'asile), ils sont exposés d'une part au risque de subir des mauvais traitements, d'autre part à celui d'être une nouvelle fois renvoyés en application d'accords passés, dans un système de « cascade » induit par les exigences européennes, vers d'autres contrées encore moins accueillantes, voire du pays qu'ils ont fui, au risque d'y retrouver d'éventuels persécuteurs.

Le retour de l'émigration illégale

A travers l'exemple des accords de réadmission se profile le type de rapports que l'UE cherche à mettre en place avec ses voisins pour les associer à sa politique migratoire. J'ai montré, en commençant cet exposé, les implications dramatiques que cette collaboration risque d'entraîner pour les demandeurs d'asile, empêchés de s'approcher des frontières européennes. Pour finir, j'aimerais aborder une autre des conséquences, déjà très visible, de l'externalisation : je veux parler de l'inquiétante banalisation du concept d'« émigration illégale ». Si l'immigration peut ne pas être légale, l'entrée sur le territoire d'un Etat relevant de ses prérogatives de souveraineté, rien ne peut fonder juridiquement l'interdiction faite à qui que ce soit de sortir du pays dont il a la nationalité. Au contraire, une telle interdiction contrevient à des principes de droit international, notamment le droit reconnu à toute personne de « quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans

son pays » consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme mais aussi par plusieurs textes internationaux à portée contraignante, dont le pacte international relatif aux droits civils et politiques de

1966. Les pays où elle est couramment pratiquée, comme cela se faisait du temps du rideau de fer pour empêcher les dissidents de partir, s'apparentent aujourd'hui à des régimes totalitaires. Pourtant, il ne passe guère de semaine sans que les médias, notamment ceux d'Afrique du Nord, ne mentionnent l'arrestation sur leur sol ou dans leurs eaux d'« émigrants clandestins ». Il est plus grave de constater que l'expression a reçu l'aval de responsables politiques européens. Mais surtout, dans plusieurs pays la loi fait de l'émigration illégale un délit, et des personnes sont condamnées à ce motif.

L'explication de cette réapparition d'une pratique ancienne ou relativement marginale est la suivante : aujourd'hui, pour assurer la protection de ses frontières extérieures, l'UE veut retenir l'immigration à la source et en sous-traite le contrôle aux autorités des pays de départ des migrants. C'est ainsi qu'elle incite, notamment par le biais de l'aide au développement, les gouvernements de ses partenaires au sud de dissuader, y compris par des moyens coercitifs, leurs ressortissants de quitter leur propres pays. Au mois de juin 2006, un quotidien sénégalais commentait cette stratégie en titrant : « L'Union européenne ferme nos frontières ». Ainsi, alors qu'elle affirme soutenir les efforts de démocratisation de ses partenaires au sud comme à l'est, l'Union européenne, en désignant l'émigrant comme un criminel, entérine l'idée qu'il serait normal d'assigner à résidence une grande partie de la population africaine, lorsque ses propres ressortissants peuvent circuler à peu près librement sur ce continent.

(...) le droit à toute personne de «quitter tout pays et d'y revenir par la suite»

Migrations internationales, mondialisation et développement *

El Mouhoub Mouhoud - Professeur d'économie à l'université Paris Dauphine

La mondialisation marginalise les pays du Sud qui ne disposent que d'avantages naturels (main-d'œuvre à faible coût, ressources naturelles) alors que c'est souvent grâce aux liens que les migrants entretiennent avec leurs pays d'origine que ces pays maintiennent une insertion dans l'économie mondiale malgré les fortes restrictions des flux migratoires. Les transferts d'épargne des émigrés constituent des apports substantiels et stables pour beaucoup de pays du Sud au moment où les entrées de capitaux publics et privés sont plutôt fluctuantes voire négatives. Les migrations internationales sont souvent omises par les analyses standard de la mondialisation alors que la libération des échanges de marchandises et les migrations de travailleurs qualifiés ou non qualifiés, sont complémentaires plutôt que substituables. Comme on va le voir, les recherches récentes révèlent la complexité de ce paradoxe dont il faut tirer les enseignements pour les politiques publiques des pays d'accueil et des pays d'origine.

Nous traiterons ici quatre thèmes: [1] La mondialisation exclut les pays du Sud alors que les migrations les y insèrent. [2] Il n'existe pas de substitution entre migration et commerce international. [3] Les effets des transferts de fonds des migrants vers les pays d'origine sont ambigus. [4] La fuite des cerveaux n'est pas toujours négative pour les pays d'origine mais les bénéfices sont mal partagés.

1. La mondialisation évince les pays du Sud, les migrations les y insèrent

Rappelons les faits stylisés les plus marquants de la mondialisation contemporaine. Elle entraîne une accélération sans précédent de la mobilité de

localisation des firmes dans l'espace mondial, mais elle ne se traduit ni par une planétarisation des échanges ni par la dispersion des activités.

Elle intensifie ses principales composantes, le commerce, les investissements directs étrangers, les mouvements de capitaux, les flux de connaissance et de technologie et les migrations internationales.

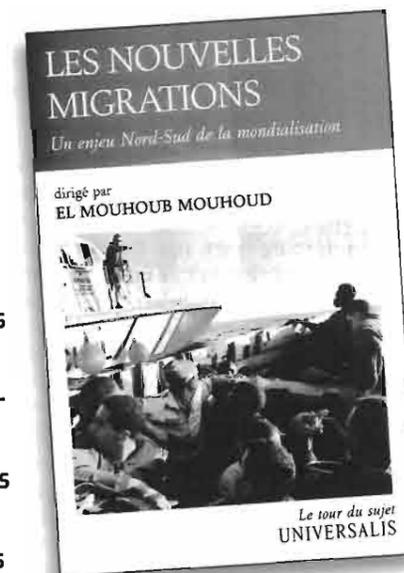
Les polarisations multiples vont de pair avec l'accroissement des déserts économiques et sociaux.

Dans le commerce de produits manufacturés, les nouveaux pays industriels d'Asie de la première génération [Corée du Sud, Taiwan, Hongkong, Singapour], certains pays d'Amérique latine [Brésil, Mexique] et plus récemment la Chine, évincent les pays moins avancés. Les pays en développement connaissent une marginalisation croissante dans le commer-

ce mondial, surtout l'Afrique et le Moyen-Orient, alors que les pays industriels concentrent l'essentiel des exportations de services et de produits de haute technologie.

Les investissements directs Nord-Nord se sont amplifiés, notamment vers les États-Unis et l'Union européenne. La part de l'Afrique est tombée à moins de 2 % du total de l'IDE international entrant. La reprise depuis les années 1990 des flux d'IDE vers les pays en développement s'accompagne de leur concentration sur une dizaine de pays en développement à croissance rapide (dont la Chine), qui offrent à la fois des potentiels de débouchés locaux attractifs et des infrastructures de communication performantes.

L'aide publique au développement [APD] a été en diminution constante dans les années 1990, tranchant



avec le dynamisme des transferts de fonds des travailleurs émigrés vers leurs pays d'origine. La mondialisation financière, produit de la déréglementation sans précédent des marchés financiers nationaux depuis le début des années 1980, connaît un processus de polarisation géographique similaire à celui des IDE.

Les firmes multinationales organisent de plus en plus leurs activités d'innovation technologique au niveau mondial, dans une logique d'accès aux compétences scientifiques et technologiques complémentaires dans les grandes agglomérations des pays avancés. Plus récemment, dans les pays émergents comme la Chine, les activités de développement, plus que de recherche, se sont implantées.

Parallèlement, les pays en développement rencontrent des difficultés croissantes à absorber la technologie et les connaissances du Nord. En fait, l'une des seules participations actives des pays du Sud les moins avancés à la mondialisation passe par l'émigration de leurs travailleurs, en particulier les qualifiés ou diplômés. L'entrée en crise des pays européens développés dès le début des années 1970 et la montée du chômage qui en a découlé ont servi de justification à la fermeture des frontières à toute nouvelle migration de travailleurs.

Par ailleurs, les migrations politiques et humanitaires n'ont cessé de croître. Avec l'épuisement du modèle fordiste et les changements structurels que connaissent les économies développées, les facteurs d'appel des travailleurs migrants dans les pays d'accueil se sont modifiés. Les politiques sélectives de recrutement de travailleurs étrangers ont connu un développement important au cours des dernières années en raison du vieillissement de la population et des pénuries réelles ou potentielles de main-d'œuvre qualifiée [Garson, 2006]. Dans de nombreux pays européens, le recrutement sélectif passe par des amendements aux législations nationales du travail et par la signature d'accords permettant de recourir aux migrations de travail dans les secteurs faisant l'objet de pénuries, notamment aux deux extrémités de l'échelle des qualifications [OCDE, 2004].

Selon les données des Nations Unies, le stock de migrants internationaux se serait accru de 82

millions en 1970, à 100 millions en 1980, 154 millions en 1990 et 175 millions en 2000 [Nations Unies, 2003 - POP/DB/MIG]. Parallèlement, comme le montrent Docquier, Lohest et Marfouk (2005), le stock d'immigrés qualifiés dans l'OCDE a augmenté de 50% entre 1990 et 2000. Au niveau mondial, la moitié des immigrés qualifiés choisissent les Etats-Unis comme terre d'accueil.

En 2000, on constate que l'Amérique du Nord qui représente 27% de la population de 25 ans et plus de l'OCDE, attire près de la moitié des immigrés adultes présents dans les pays de l'OCDE et environ 63% des immigrés qualifiés. Les proportions de qualifiés résidant au Canada et en Australie sont approximativement quatre fois plus importantes que leur part dans la population de l'OCDE. L'UE à 15 attire une fraction d'immigrés [33,8%] plus ou moins équivalente à son poids démographique dans l'OCDE [35,7%] mais sa part dans l'immigration qualifiée dans cette zone est beaucoup plus faible [22,6%].

Si l'on se place du côté des pays de départ, on observe une forte hétérogénéité des situations : les pays pauvres envoient moins de migrants que les pays à revenu intermédiaire mais proportionnellement plus de migrants très qualifiés (voir graphique 1). L'Asie, et dans une moindre mesure l'Europe et l'Afrique, sont les principales régions d'origine des migrants qualifiés (graphique 2). Mais, l'indicateur le plus adapté pour caractériser les situations d'expatriation des qualifiés est le rapport entre le nombre de diplômés expatriés dans les pays de l'OCDE sur l'ensemble des diplômés nés dans le pays d'origine (tableau 3).

Les grands pays (Chine, Inde, Brésil, Indonésie, Pakistan, Russie) n'ont qu'une proportion très limitée de leurs qualifiés à l'étranger (généralement inférieure à 3%) alors que les petits pays, notamment dans les Caraïbes (Jamaïque, Haïti, Trinidad et Tobago, la Barbade) et en Afrique (notamment des pays anglophones tels que Maurice, la Gambie, la Sierra Leone, le Ghana ou le Kenya, ou lusophones tels que le Mozambique ou la Guinée-Bissau) font face à des taux d'émigration de leurs élites parfois très importants, supérieurs à 30% et parfois à 70%. Il s'agit pour ces derniers d'une fuite des cerveaux, au contraire des pays d'Asie qui bénéficient d'un déplacement du

centre de gravité de la croissance de la production mondiale. Au total, en dépit de la restriction des flux de migrations, la diversité des nationalités des migrants et des canaux migratoires empruntés et la part croissante des mouvements de travailleurs temporaires et de travailleurs qualifiés dans l'ensemble des flux migratoires révèlent une véritable insertion des migrations internationales dans la mondialisation contemporaine. L'intensité et la complexité croissantes des flux migratoires construisent des connexions profondes entre pays du Sud et du Nord.

Les migrations jouent, en effet, un rôle positif dans la croissance annuelle de la population totale de plusieurs pays de l'OCDE en contribuant à l'accroissement naturel de la population (excédent des naissances sur les décès), la fécondité des étrangers étant plus élevée que celle des nationaux. Depuis les années 1960, l'accroissement naturel et le solde migratoire ont suivi des évolutions opposées dans l'Union européenne donnant aux migrations internationales un poids croissant dans la dynamique démographique [Garson, 2006].

2. Il n'existe pas de réelle substitution entre migration et commerce international

Pour la théorie standard de l'échange international, les échanges de biens et de services d'une part et les flux de facteurs, travail ou capital d'autre part, sont substituables [Mundell, 1957].

Elle fonde ainsi la possibilité que des politiques de libéralisation commerciale ralentissent des flux migratoires entre le Nord et le Sud. Le renforcement de la spécialisation selon les avantages comparatifs, sur la base des dotations factorielles existantes, contribuerait à diminuer l'incitation à émigrer.

Plusieurs travaux de modélisation appliquée ont montré que, même lorsque l'on reste dans le cadre des hypothèses standard, l'ampleur de la substitution entre flux de marchandises et flux de travailleurs ne pouvait qu'être modeste.

Il faut donc examiner des propositions alternatives à l'approche standard du commerce international pour privilégier les effets dynamiques des politiques de libre-échange et d'intégration régionale sur l'émigration (voir encadré). Diverses théories, de pertinence souvent partielle, analysent les raisons qui poussent les migrants à émigrer. La plus simple a été formulée par Harris et Todaro (1970) : si le salaire espéré, compte tenu de la probabilité plus ou moins grande de trouver un emploi, est plus élevé dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, le migrant potentiel est incité à partir. En réalité, c'est la croissance de l'emploi sur le marché du travail du pays d'accueil pour un taux de chômage donné, qui est surtout prise en compte dans la décision de partir du migrant.

Les inégalités de revenus entre les groupes sociaux dans le pays d'origine sont aussi déterminantes. À différentiel international de revenu constant, une hausse des inégalités dans le pays de départ augmente la probabilité de migration des travailleurs les plus pauvres et diminue celle des plus riches. En outre, c'est aussi en comparant son revenu à celui de son groupe de référence familial ou social que le migrant décide de chercher à améliorer sa situation relative dans un pays du Nord. Dans ce cas, une réduction de l'écart moyen de revenu entre le pays d'origine et le pays d'accueil ne diminuera pas nécessairement l'incitation à émigrer d'un individu. Celui-ci est mandaté par sa famille pour améliorer sa situation relative. C'est alors l'accroissement des inégalités domestiques qui accroît la probabilité d'émigration plus que la pauvreté absolue.

Pour que la décision d'émigrer soit réalisée, il faut que les coûts de migration soient bien inférieurs aux écarts de revenus espérés entre le pays de départ et le pays d'accueil du migrant. Un des moyens de les réduire substantiellement est d'être accueilli par des personnes de la même communauté, de la même famille ou du même village : les effets de réseaux sont déterminants dans l'explication du choix des pays de destination. Les coûts de migration ont alors tendance à diminuer quand le nombre d'émigrés augmente.

[Mouhoud et Oudinet, 2003].

Graphique 1 : Taux d'expatriation dans l'OCDE en fonction du PIB par habitant pour les pays du Tiers monde

Note : En abscisse, PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat rapporté au PIB par habitant des Etats-Unis.

Lecture : Un peu moins de 4% des natifs des pays dont le PIB par habitant est égal à un dixième du PIB par habitant des Etats-Unis résidaient dans l'OCDE autour de l'année 2000.

Ce taux d'expatriation dépassait 8% pour les natifs des pays dont le PIB par habitant valait un tiers de celui des Etats-Unis Source : Cogneau et Gubert [2006], p. 64.

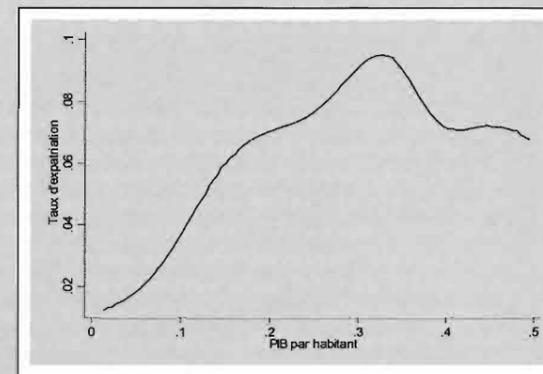


Tableau 2 : Répartition des migrants qualifiés par zone d'origine (en % du total des migrants diplômés)

Régions	%
Asie	32
EU 25	26
Afrique	9
Amérique du Sud et centrale	9
Amérique du Nord	5
OCDE	40

Tableau 3 : Taux d'émigration* des personnes qualifiées vers les pays de l'OCDE

Les 20 plus élevés		Les 20 plus bas	
Guyane	76,9	Etats-Unis	0,4
Jamaïque	72,6	Japon	1,2
Guinée-Bissau	70,3	Brésil	1,5
Haïti	68,0	Thaïlande	1,5
Trinité-et-Tobago	66,1	Indonésie	1,5
Mozambique	52,3	Paraguay	1,8
Maurice	50,1	Argentine	1,8
Barbade	47,1	Australie	2,4
Fidji	42,9	Espagne	2,4
Gambie	42,3	Birmanie	2,5
Sierra Leone	32,4	Chine	2,6
Ghana	31,4	Pérou	2,9
Kenya	27,8	Turquie	3,0
Chypre	26,0	Canada	3,0
Hong Kong	25,3	Bangladesh	3,0
Ouganda	24,9	Népal	3,2
Congo	24,6	Bolivie	3,2
Liberia	24,4	Inde	3,4
Irlande	22,6	Egypte	3,4
Sri Lanka	20,2	Venezuela	3,5

Le taux de population qualifiée expatriée est exprimé en pourcentage de l'ensemble des diplômés nés dans un pays donné. Source : OCDE et Dumont (2006), p. 83.

Libéralisation des échanges et incitation à émigrer : des attentes contrariées par les faits

La libéralisation des échanges peut-elle freiner les migrations Sud-Nord? De nombreuses études économiques ont tenté d'évaluer l'impact de l'ouverture commerciale dans le cadre de l'ALENA ou de l'accord de libre-échange Euroméditerranéen sur l'émigration. Il est évident que les résultats ne peuvent être que décevants. Les gains d'efficacité de long terme obtenus par la libéralisation commerciale n'excèdent pas 2 à 3 % du PIB [Cogneau, Dumont, et Mouhoud, 2000]. Ce qui n'est pas de nature à modifier substantiellement les écarts de revenus dans les pays d'émigration. Le gain de bien-être passe, dans ce type de modèles, par une spécialisation du pays de départ dans des secteurs dans lesquels il détient un avantage comparatif. En conséquence, les migrants candidats au départ devraient être employés dans ces secteurs de spécialisation et ne plus être incités à émigrer.

Ainsi, selon la théorie standard du commerce international, la libéralisation commerciale, en permettant au pays de se spécialiser dans les secteurs dans lesquels il est relativement plus performant, va attirer la main-d'œuvre et les capitaux dans ces secteurs et moins les utiliser dans les secteurs dans lesquels sa production est moins efficace. Dès lors, la productivité devrait augmenter et le bien-être de ces économies dans son ensemble devrait s'améliorer. Or, un premier effet négatif peut se produire : si le secteur de spécialisation qui se substitue aux importations comme le textile ou l'habillement est très intensif en travail, la libéralisation des échanges, qui se traduit par une diminution des droits de douane, peut conduire à une baisse globale des salaires et à une réduction de l'emploi global dans le pays qui s'ouvre à l'échange, ce qui peut provoquer un accroissement de l'incitation à l'émigration des travailleurs ainsi affectés. En outre, lorsque le pays du Sud (le Maroc dans le partenariat Euromed ou le Mexique dans l'ALENA par exemple) se spécialise dans les secteurs d'avantages comparatifs, des facteurs de production non mobilisés (le travail qualifié par exemple) peuvent être difficilement réutilisables dans un autre secteur. En revanche, ce travail qualifié pourra migrer plus facilement du pays du Sud vers le pays du Nord. En effet, le pays du Nord partenaire devrait renforcer sa spécialisation dans les secteurs de haute technologie intensifs en travail qualifié et se trouver demandeur de migrants qualifiés. La libéralisation des échanges est alors complémentaire des migrations internationales.

La libéralisation des échanges peut aussi avoir pour effet de diminuer les coûts de migration (comme le transport) et stimuler temporairement les flux d'émigration au lieu de les réduire. Si l'ouverture commerciale favorise le secteur de l'agriculture, situé dans les zones rurales plus enclavées dont le coût d'émigration est plus élevé que dans les zones urbaines, la baisse du coût d'émigration moyen favorisera une augmentation des flux d'émigration.

Enfin, à supposer qu'ils soient positifs, les effets de la libéralisation commerciale sur le bien-être des pays de départ peuvent n'apparaître qu'à long terme, alors que les effets du libre échange se font sentir à court terme. Ainsi, la libéralisation des échanges a-t-elle pour pre-

mier effet une diminution des recettes fiscales de l'État dans les pays moins avancés pour lesquels la fiscalité indirecte constitue une part non négligeable des recettes budgétaires. Le pays moins avancé doit donc réaliser une transition fiscale, alors même que sa fiscalité repose sur un petit nombre de produits et d'entreprises. La transition se fera d'autant plus difficilement. Lorsque les États du Sud sont incapables de mettre en œuvre une gestion macro-économique efficace, et surtout lorsque le pays qui s'ouvre aux échanges ne peut augmenter rapidement ses exportations de produits industriels, toute ouverture brutale du commerce peut être déstabilisatrice. Elle peut conduire à une diminution drastique des dépenses publiques et de l'investissement domestique et à une détérioration de l'attractivité pour les investissements directs étrangers. Les facteurs d'émigration ne peuvent que s'en trouver renforcés. Certains pays d'Amérique latine et d'Afrique ont dû accomplir en quelques années des réformes que les pays asiatiques ont réalisé en plus de vingt ans.

Un autre problème tient au degré d'approfondissement du partenariat régional. Un simple accord de libre échange ne suffira pas à compenser une perte des recettes fiscales d'importation. Dans le cas de l'accord Euroméditerranéen excluant l'agriculture, le pays du Sud disposant d'avantages comparatifs dans le secteur agricole ne peut compenser ses pertes fiscales liées au démantèlement tarifaire par une augmentation de ses recettes d'exportation ; il connaît alors une détérioration de son revenu national. En revanche, dans le cas d'un véritable accord d'intégration régionale, comme celui de l'élargissement de l'UE, un gain de bien-être plus élevé est possible. Notamment si des politiques de transferts permettent d'accélérer le rattrapage économique des nouveaux pays adhérents et favorisent l'afflux d'IDE qui créent des emplois et diminuent l'incitation à émigrer [Alba, Garson et Mouhoud, 1998].

La complexification de ces nouvelles migrations rend relativement obsolète la théorie mundellienne de la substitution du commerce aux flux de migrations. L'examen précis des déterminants de l'émigration à travers des études économétriques récentes, montre que les facteurs avancés par la théorie traditionnelle (différences de salaires, accès à l'emploi), sans être négligeables, ne sont pas les seuls à considérer. D'abord les effets de réseaux sont un facteur déterminant de choix des pays d'accueil, indépendamment du marché du travail [Mouhoud et Oudinet, 2006]. Enfin, il faut également tenir compte du phénomène des mobilités répétées. Dans l'espace européen, les migrants originaires du Sud de la Méditerranée ou des pays d'Europe centrale et orientale, souvent diplômés et qualifiés, développent des stratégies de mobilité géographique et sectorielle successives. Ils choisissent l'entrée par les pays périphériques de l'Union Européenne qui régularisent rapidement leur situation et acceptent transitoirement des salaires faibles. En échange, ils obtiennent la possibilité qui leur est offerte dans un second temps de se procurer ce que nous appelons « un passeport de mobilité » dans l'espace européen [Bailly, Mouhoud et Oudinet, 2004].

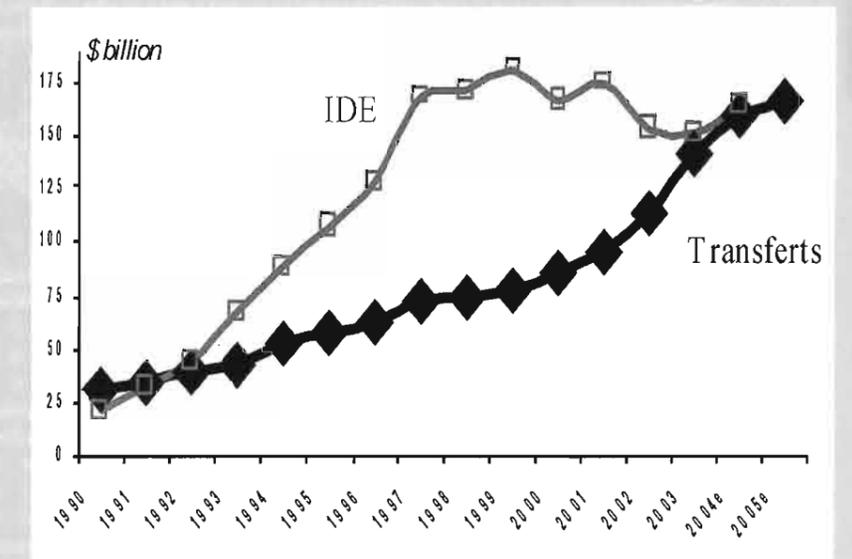
3. Les effets des transferts de l'épargne des migrants sur les pays d'origine sont ambigus

Les transferts de fonds sont devenus aussi importants que les transferts passant par des IDE et dépassent largement l'APD et les flux de capitaux à court terme (graphique 4). Si globalement, ces flux augmentent fortement (doublement au cours de la dernière décennie), leur répartition entre les pays de départ est très hétérogène. Ces flux sont très élevés dans certains pays [Mexique, Maroc, Philippines, Thaïlande...]. Dans le cas du Maroc par exemple, les transferts financiers atteignent 9% du PIB. Malgré leur sous-estimation (les transferts sont informels dans plusieurs pays), leur importance est très grande dans la plupart des pays du Maghreb. Ils connaissent néanmoins une certaine diminution dans certains pays africains (graphique 5).

Les économistes qui concluent aux effets positifs voient dans les transferts de fonds une manne permettant d'enclencher le développement, d'autres en soulignent les effets de dépendance. Ceux qui pensent que les migrations de qualifiés sont une perte pour les pays de départ et un bienfait pour les pays d'accueil, ne considèrent pas le taux d'employabilité extrêmement bas des diplômés dans leurs pays d'origine. D'autres observent que les montants en jeu et la faiblesse des effectifs d'émigrés sont tels, que l'impact sur le développement des pays d'origine ou sur le rééquilibrage relatif du marché du travail, sont des plus limités [Cogneau et Gubert, 2006]. Un effet bénéfique des transferts en termes d'entrées de devises pour la balance des paiements et d'effet stabilisateur sur l'économie [Ratha, 2003], peut aussi s'accompagner d'un effet pervers : celui d'une rente qui favorise la demande d'importations au détriment de la production locale. Ce biais dans l'utilisation des transferts de fonds peut s'effectuer au bénéfice des biens et services non échangeables et dans l'investissement dans l'immobilier par exemple. Des effets inflationnistes ou une prédominance chez les familles d'émigrés des logiques de consommation sur celles de l'accumulation, peuvent résulter de cette logique rentière liée aux transferts.

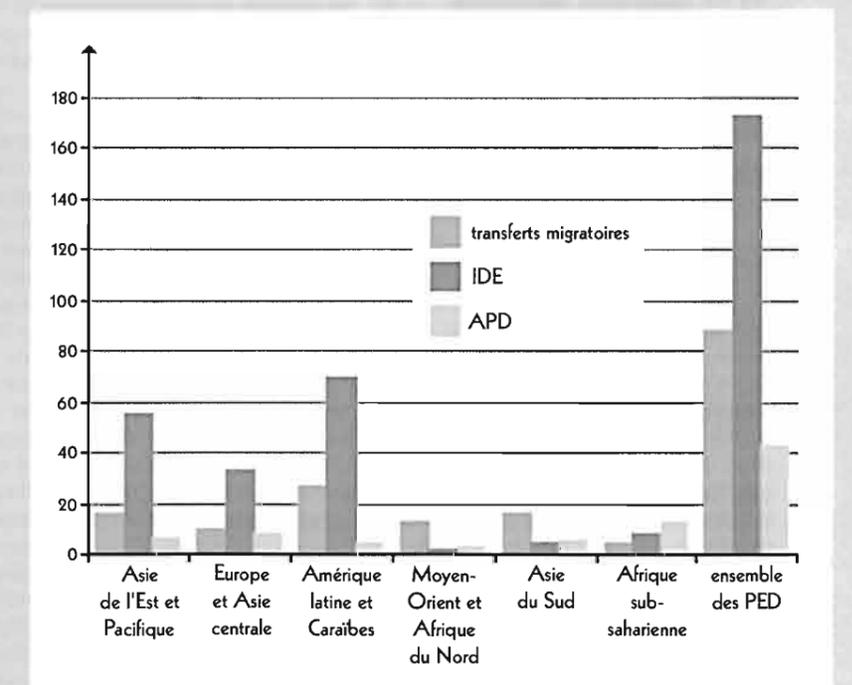
[Wets, 2004]

Graphique 4 : Évolution des transferts publics et privés vers les pays en développement en milliards de dollars courants



ODA : official development assistance, recorded remittances : transferts de fonds des émigrés, private debt and portfolio equity : prêts et capitaux à court terme.

Graphique 5 : Volume des transferts reçus et des autres sources de financement extérieur par région en développement



Source : Cognéau et Gubert, 2006, p. 72.

L'effet positif macroéconomique sur l'épargne du pays d'origine ne se traduit pas nécessairement au niveau microéconomique. Les approches microéconomiques confirment que l'impact des transferts sur le pays d'origine est ambigu, du fait de l'existence de phénomènes d'aléa moral liés aux relations asymétriques entre le migrant et sa famille ou sa tribu.

Une réduction de l'offre de travail et un effet désincitatif sur la recherche d'autres sources de revenus peut avoir un effet négatif sur la productivité et favoriser l'économie de rente [Bourdet et Falk, 2006]. À l'inverse, un effet positif est incontestable pour les familles des migrants qui restent : ces transferts de fonds participent nettement à réduire la pauvreté transitoire [mais non la pauvreté structurelle], en raison de leur stabilité et de leur ciblage direct à la différence des autres flux financiers. Dans de nombreux pays [notamment ceux du Maghreb], la mutualisation de ces transferts par les associations de villages de l'immigration permet de financer et de réaliser des infrastructures collectives et de désenclaver les zones rurales.

4. La fuite des cerveaux n'est pas toujours négative pour les pays d'origine, mais ses bénéfices sont mal partagés.

Un premier effet positif peut être lié au désenorgement des marchés du travail des pays d'origine où le taux d'emploi des diplômés est très faible. Là encore, il convient d'observer les situations spécifiques de chaque région ou pays d'origine. L'effet de manque à gagner pour les pays de départ n'est vraiment négatif qu'en fonction du taux effectif d'emploi des diplômés que les pays d'origine peuvent offrir aux diplômés qui sont souvent très bas. [Dumont et Le Maître, 2005].

La question du brain drain mérite qu'on la considère de manière plus pragmatique qu'idéologique. D'un côté, des raisons structurelles liées à la montée de l'économie du savoir dans les pays de l'OCDE jouent en faveur d'une course à l'attractivité des travailleurs hautement

qualifiés dans le sens Nord-Nord comme dans le sens Sud-Nord. De l'autre, les diplômés du Sud sont faiblement employés à leur niveau de qualification dans leurs pays d'origine. Toutefois les bénéfices de la fuite des cerveaux sont mal partagés entre les pays d'accueil et les pays d'origine des migrants au profit des premiers.

Une meilleure répartition des bénéfices de l'émigration des compétences pourrait être obtenue selon la mise en œuvre de quatre principes clés [Dumont, 2006]. i] Le principe d'efficacité consistant à créer un passeport de libre circulation de ces compétences afin d'éviter les verrouillages liés à l'irréversibilité des politiques d'aide au retour. Lorsque les migrants qualifiés ou diplômés installés dans les diasporas sont libres de circuler entre leurs pays d'accueil et leurs pays d'origine, ils sont davantage incités à coopérer avec ces derniers. ii]

Le principe d'équité viserait à mieux partager les coûts associés à la mobilité entre tous les acteurs, en développant le secteur éducatif privé et en aidant les étudiants. iii] Le principe de soutenabilité ferait qu'à long terme les bénéfices pour les pays d'origine dépendraient des institutions des pays de départ eux-mêmes, en particulier en matière de gestion de leurs ressources humaines. iv] Le principe d'éthique, enfin, définirait les droits et les devoirs de chacun des acteurs.

Durant ces vingt dernières années d'intensification de la mondialisation des économies, les pays du Sud, d'Afrique en particulier, ont connu un véritable processus de marginalisation. Les migrations internationales constituent en revanche une force d'intégration de ces pays à la division internationale du travail et un moyen plus efficace de réduction de la pauvreté dans les pays de départ, grâce à l'importance croissante et à la stabilité des transferts de fonds des travailleurs émigrés vers leurs pays d'origine.

Les travailleurs qualifiés participent également à l'affermissement de la compétitivité des pays du Nord dans l'économie du savoir, en favorisant le développement des secteurs intensifs en connaissance.

En revanche, si rien n'est fait pour favoriser des liens souples et réversibles entre les migrants et leurs pays d'origine, cette fuite des

La question du Brain Drain mérite qu'on la considère de manière plus pragmatique qu'idéologique

cerveaux du Sud vers le Nord, dont on a vu le caractère ambigu, renforcera davantage encore le processus de marginalisation. Cette marginalisation s'explique par la division internationale cognitive du travail plus sélective que subissent les pays dont les seuls avantages potentiels résident dans la disponibilité de ressources naturelles ou de main-d'œuvre abondante.

Des politiques d'intégration régionale Nord-Sud peuvent être plus ambitieuses que les simples accords de libre-échange : l'exemple des pays du Sud de l'Europe montre bien qu'un pays n'a pas vocation à rester toujours un pays d'émigration et que le rattrapage des niveaux de développement peut favoriser son passage à une situation de pays d'immigration nette.

Certes, la convergence des économies via la mondialisation est préférable à une libre circulation des personnes dans un contexte de déséquilibre économique et démographique accentué. Mais la réduction de l'émigration ne peut se faire sentir, en tant que résultat de cette convergence entre pays de départ et pays d'accueil, qu'à long terme.

Même si des politiques plus ambitieuses en termes d'intégration à l'Union étaient menées par les pays du Nord, leurs effets pourraient paradoxalement favoriser une augmentation des migrations à court terme : dans la mesure où la baisse de la pauvreté peut s'accompagner d'une augmentation temporaire de l'incitation à émigrer.

* Première publication : Lettre de la Régulation, N°55, juin 2006 http://web.upmf-grenoble.fr/regulation/Lettre_regulation/index.html

Immigration et marché du travail dans les pays d'accueil: une réponse à trois mythes pour illustrer des effets positifs



JOËL OUDINET - UNIVERSITE PARIS13-NORD et CEPN-CNRS

Beaucoup d'idées reçues et de mythes parcourent le débat public au sujet de l'immigration et de son impact sur le marché du travail des pays d'accueil. Il semble presque évident qu'il existe un lien entre les flux migratoires et le volume de chômage qui serait négatif en période de récession.

De plus les mythes sont souvent stigmatisés par les élites politiques pour des vues électorales. Il faut rechercher un bouc émissaire en période de crise et le rôle joué par les Maghrébins et Africains subsahariens, a été tenu par les Italiens et les Polonais auparavant. Ainsi entend-t-on tour à tour que les immigrés prennent le travail des natifs, ou alors qu'ils font baisser leurs salaires, ou encore qu'ils contribuent au déficit de nos budgets sociaux.

Ces stigmatisations se font dans un climat paradoxal car certains discours préconisent une politique de quotas, d'immigration choisie » ayant pour but d'attirer les travailleurs qualifiés dans les secteurs qui rencontrent des difficultés de recrutement. Pour l'instant, ces tensions sont localisées sur certains métiers et secteurs, mais elles risquent de se généraliser

pour tous les pays développés qui voient leur population vieillir. Et le besoin futur de main-d'œuvre ne pourra pas être comblé par l'immigration. Selon un rapport des Nations Unies [2000], les flux nets de migrants devraient atteindre un million et demi en rythme annuel pour l'Union européenne et 130 000 pour la France [soit le double de son rythme actuel] pour seulement maintenir à niveau constant les effectifs de la population en âge de travailler.

Les arguments communément avancés sur les conséquences négatives sur la société d'accueil n'ont pas du tout, du point de vue de la théorie économique, le statut d'évidences que le sens commun leur prête. Au contraire, les modèles théoriques et les études empiriques ont plutôt à une vision positive de l'influence de l'immigration sur l'économie d'accueil. Les pouvoirs publics n'ont pas besoin d'arbitrer entre l'entrée de migrants supplémentaires et la préservation



des emplois ou des acquis sociaux des personnes déjà résidentes, et chacun des trois mythes se renverse, comme nous allons le voir dans cette communication. L'effet supposé négatif sur les rémunérations des natifs est analysé dans la première partie de cet article. On observera que l'impact dépend du niveau de la concurrence qui peut exister entre les travailleurs pour un même emploi, et que cette compétition peut être diluée géographiquement si des

natifs émigrent à la recherche de régions offrant de meilleures opportunités.

L'antagonisme entre les migrants et les natifs sera aussi amoindri si l'emploi à partager est plus important. Pour cela, il ne faut pas oublier que l'effet des flux migratoires ne transite pas uniquement par le marché du travail et les caractéristiques de la population active. L'immigration accroît aussi le nombre de consommateurs et la demande de biens et services. La seconde partie de l'article examine les effets de la migration sur l'emploi qui transitent par le canal de la demande de biens et services.

La contribution des migrants aux finances publiques et leur possible rôle dans les déficits des budgets sociaux sera ensuite étudié.

Le dernier aspect concerne le rôle à long terme de l'immigration sur l'emploi des pays d'accueil. Si les politiques sélectives ont pour objectif, entre autres, d'améliorer le rendement des migrants sur le marché du travail, l'immigration peut avoir un effet indirect à long terme sur les qualifications des natifs. Afin d'éviter la concurrence avec les immigrants, les nationaux sont incités à améliorer leurs compétences. Les conséquences du rôle direct et indirect de la

montée de la qualification des immigrants seront examinées dans la troisième partie.

Les effets directs des migrations sur le marché du travail

L'arrivée de migrants augmente l'effectif de la population résidente, et par conséquent celui de la population active, c'est-à-dire le nombre de personnes désirant travailler. La structure de la population active est aussi modifiée, puisque la population immigrée est différente de la population native au niveau du sexe, de l'âge, et de la qualification. La population immigrée est mieux représentée parmi les personnes en âge de travailler [et sous-représentée dans les classes d'âge moins de 15 ans et plus de 65 ans], mais le taux d'activité des étrangers est souvent plus faible que celui des natifs.

Le résultat est hétérogène en fonction de la nationalité de l'immigrant [les ressortissants des pays de l'OCDE ont des taux d'ac-

tivité identiques aux natifs, mais les Turcs, Marocains, les ressortissants de l'Afrique sub-saharienne et les Mexicains aux États-Unis ont des taux d'activité inférieurs] et en fonction du pays d'accueil [les taux d'activité des migrants sont plus élevés dans les nouveaux pays d'accueil d'Europe du Sud]. Cette diversité des taux d'activité des migrants suggère des liens avec la croissance des emplois du pays d'accueil et le niveau de qualification. Les étrangers moins qualifiés se retireraient de la population active par manque de propositions d'emploi.

Au-delà de ce premier constat, les transformations qu'induisent les migrations sur le marché du travail et les salaires du pays d'accueil doivent s'analyser de manière théorique pour répondre au premier mythe selon lequel « la présence d'immigrés sur le marché du travail ferait baisser les salaires des natifs »

Un impact marginal sur les rémunérations affectant seulement les travailleurs occupant les mêmes emplois

L'impact de l'immigration sur les rémunérations a été analysé tant au niveau théorique que statistique

et les résultats convergent pour affirmer que les effets sont négligeables au niveau national, même s'ils peuvent être sensibles dans certains secteurs et pour certains natifs.

Les immigrants ne reçoivent qu'une partie de la richesse qu'ils contribuent à créer (« le surplus de l'immigration »), l'autre partie, étant reçue par les natifs. Mais des transferts de revenus entre les différents acteurs sur le marché du travail peuvent intervenir en fonction de leur concurrence sur un même emploi, et donc de leur degré potentiel de substituabilité.

Les modèles théoriques démontrent que seuls les natifs directement en concurrence (donc ayant des emplois substituables) avec les immigrés peuvent voir leurs salaires baisser. En revanche, les autres facteurs de la production qui ne sont pas en concurrence, donc complémentaires, voient leurs revenus s'accroître [Borjas, 1999].

Par exemple, une main-d'œuvre immigrée non qualifiée va être en concurrence avec des salariés natifs non qualifiés, mais pas avec la main-d'œuvre qualifiée, ni avec les détenteurs de capitaux, à court terme. Dans les secteurs employant des immigrés [construction, restauration, commerce, nettoyage, services aux ménages, etc...], la négociation des salaires des natifs non qualifiés sera plus délicate. Si l'immigration est clandestine, la faiblesse des rémunérations non déclarées accentuera la concurrence. En revanche, les actionnaires de ces entreprises verront leurs dividendes augmenter, et des services à moindre coût permettront à tous les nationaux d'avoir des gains de pouvoir d'achat. En conséquence, l'immigration n'a des répercussions que sur ceux dont les conditions de travail sont semblables à celles des migrants et ces effets peuvent être compensés par les impacts positifs sur d'autres personnes qui sont dans une situation moins concurrentielle, mais qui tireront profit d'une plus grande rentabilité des entreprises de l'économie d'accueil.

Des effets atténués par une mobilité interne et limités aux étrangers

Face à la concurrence, la mobilité interne est une autre retombée qui peut atténuer la baisse éventuelle des salaires induite par l'immi-

gration. Les natifs, confrontés à la compétition, sont soit poussés à se retirer de la population active ou bien incités à émigrer vers d'autres régions, à la recherche de meilleures opportunités. Cette mobilité accrue des natifs provoque une diffusion géographique de la baisse initiale dans la région d'accueil. C'est le cas aux États-Unis, où les villes qui ont connu une croissance de l'immigration internationale sont aussi celles qui ont un solde migratoire négatif de leurs travailleurs résidents [Card, 1990].

La modélisation de cette mobilité consiste à rendre élastique l'offre de travail en fonction de l'immigration. Les travailleurs natifs réagissent à la concurrence d'immigrants de qualification identique, soit en quittant le statut d'actif, ou en émigrant eux-mêmes. La comparaison [en éliminant l'impact du commerce extérieur] du modèle classique de Borjas [1999], où l'offre de travail est fixée, et d'un modèle où la courbe d'offre est élastique permet d'estimer la réduction de l'impact négatif sur les salaires aux Pays-Bas [Euwals, et Nieuwenhuis, 2003]. Deux scénarios de

(..) le mythe selon lequel : « la présence d'immigrés sur le marché du travail ferait baisser les salaires des natifs »

croissance de l'immigration mettent en valeur l'atténuation obtenue des effets, tant pour les natifs qui sont en concurrence que pour ceux qui ne le sont pas. L'impact négatif sur les moins qualifiés est atténué de 0,9% [cf. tableau 1].

Les effets négatifs limités affectant les travailleurs occupant des emplois concurrents dans les modèles théoriques sont confirmés par les études empiriques. Quels que soient les pays, les méthodes

utilisées pour quantifier l'impact, les périodes et les données prises en compte, les résultats sont remarquablement convergents pour montrer des effets limités, voire négligeables sur les résidents. Les impacts obtenus pour les États-Unis [Grossman, 1982, Friedberg et Hunt, 1995], la France [Jayet et Rajaonarison, 2000], le Royaume-Uni [Dustmann et al., 2002], et les Pays-Bas [Hartog et Zorlu, 2002] sont négligeables, qu'ils soient positifs pour les facteurs complémentaires ou négatifs pour les facteurs substituables. Les dernières études sur les Pays-Bas sont intéressantes, dans la mesure où elles combinent une enquête et des statistiques à partir de bases de données : l'enquête disait que les immigrants extracommunautaires avaient un impact négatif sur les natifs hollandais non qualifiés. Ce résultat qui était infirmé par les statistiques démontre la différence entre les sensations et la réalité des faits.

En fait, les travailleurs dont les conditions de travail sont les plus semblables aux immigrants sont les immigrés eux-mêmes ou les anciens immigrés. Ce sont eux qui se retrouvent les plus directement en concurrence et pour qui l'effet est négatif sur les salaires. Borjas [1987, 1994] dans différentes études aux États-Unis a constaté qu'une augmentation de 10% de leur effectif fait baisser le salaire moyen des immigrés noirs de 6%, la baisse étant de 8% pour les immigrés asiatiques, de 11% pour les immigrés blancs [hispaniques exclus] et de 14% pour les immigrés hispaniques.

Les migrants sont aussi des consommateurs

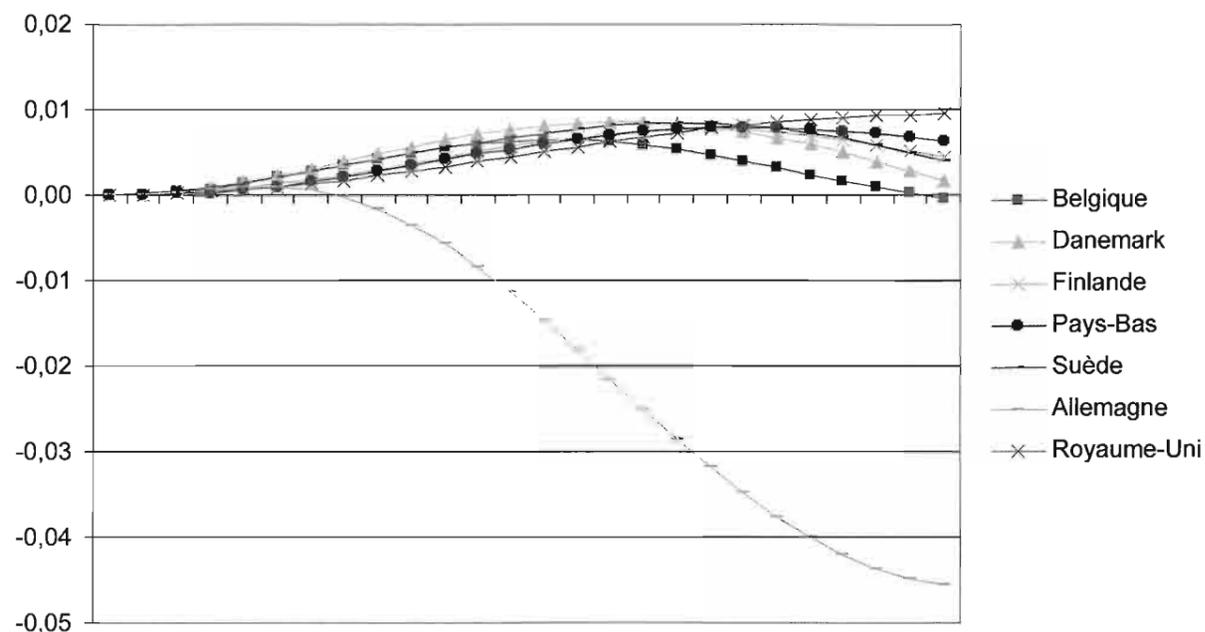
Le second mythe véhiculé conjointement à la question de l'impact sur les salaires est celui de la substitution entre les postes des natifs et des migrants : « les immigrés prennent-ils l'emploi des travailleurs des pays d'accueil ? » La réponse à cette question ne peut être apportée qu'en prenant en compte l'effet de l'immigration sur la demande de biens et services, parce que la demande de travail de la part des entreprises n'est pas définie à l'avance. Devant l'accroissement de la demande de biens induite par l'immi-

Tableau 1 : Effets de l'immigration sur l'évolution des salaires des natifs (en %)

SCÉNARIO	Croissance des immigrants moins qualifiés de 11,5%		Croissance des immigrants plus qualifiés de 7,4%	
	Modèle à offre de travail fixe	Modèle à offre de travail élastique	Modèle à offre de travail fixe	Modèle à offre de travail élastique
Evolution des salaires des natifs moins qualifiés	-4,1%	-3,2%	+2,6%	+1,7%
Evolution des salaires des natifs plus qualifiés	+1,8%	+1%	-1,1%	-0,8%

Source : Euwals et Nieuwenhuis (2003)

Graph 1: Réponse de l'emploi en % à une variation de 10% des flux migratoires



Source : Mouhoud et Oudinet [2007].

gration, la production peut se tourner vers les importations. Dans ce cas, l'effet de l'augmentation du volume de la demande adressée aux entreprises locales est atténué. Cette « fuite » est d'autant plus forte que le pays est très ouvert au commerce international et importe une grande part de biens étrangers à la place de ses produits nationaux. Mais quelle que soit la structure productive du pays, une partie des biens et services ne peut pas être remplacée par des importations et est consommée localement, en particulier les services aux personnes. Il s'ensuit un accroissement de la demande adressée aux entreprises du pays d'accueil, qui peut être mesuré par les modèles macroéconomiques. La croissance de la population induite par l'immigration conduit à une croissance de la demande de biens qui, à son tour, va faciliter la croissance des emplois et l'arrivée de nouveaux immigrants. Cette boucle est à la base des modèles où la migration et la croissance de l'emploi sont mutuellement dépendantes, c'est-à-dire que l'évolution de la migration est fonction de l'évolution de l'emploi et vice-versa. Dans les mesures des premiers modèles, l'arrivée d'un immigrant supplémentaire entraînait l'augmentation d'un emploi. En sens

inverse, l'accroissement d'un emploi ne provoquait l'arrivée que de 0,7 immigrant [Muth, 1971]. Toutes choses égales par ailleurs, il n'y a donc pas de chômage dans les régions d'arrivée puisque l'immigration entraîne une augmentation de l'emploi équivalente. Les modèles ultérieurs ont confirmé cet effet positif sur l'emploi de l'économie d'accueil. Des « effets multiplicateurs » [lorsque l'arrivée d'un immigrant, s'accompagne d'une augmentation dans le pays d'accueil de plus d'un emploi] sont même estimés dans certaines régions des États-Unis [Greenwood, Hunt et McDowell, 1986]. L'effet est moindre en France, mais reste conséquent puisque les emplois créés correspondent à 85% du nombre d'immigrés [Jacquot, 1994]. Le dernier rapport pour le Ministère de l'Économie [« l'immigration sélective et les besoins de l'économie française », 2006] conclut sur un effet positif sur l'activité, sans conséquence majeure sur le PIB par tête. Les modèles macroéconomiques permettent de prendre en compte l'effet de la hausse de la demande des biens et de mesurer les deux effets à court terme: le faible effet négatif initial sur les salaires généré par le marché du travail est-il compensé par l'impact positif in-

duit par la consommation ? Et quels sont les mécanismes macroéconomiques pour le moyen terme ? L'entrée de migrants provoque une augmentation de la population totale. En fonction de l'âge des migrants et de leur volonté d'être parmi les actifs, on observe une hausse des demandeurs d'emploi sur le marché du travail qui provoque une baisse initiale des salaires de certains natifs, en particulier ceux qui sont en concurrence avec les nouveaux arrivés. La baisse des salaires va provoquer une baisse des prix qui va permettre au pays d'être plus compétitif et, peut être, de regagner des parts de marché qui relanceront les exportations, la production et donc la demande de travail. Ce mécanisme classique de désinflation compétitive passant par l'offre, est négatif à court terme sur l'emploi mais peut s'inverser à moyen terme grâce aux gains du commerce extérieur. En revanche, l'augmentation globale de la consommation liée à la croissance de la population relance très vite la demande de travail et ensuite les salaires. Toutefois, la possible inflation générée par la hausse des salaires peut faire perdre, à moyen terme, des parts de marché sur le commerce extérieur. À l'inverse des effets d'offre,

les mécanismes de demande, positifs à court terme pour l'emploi, peuvent ne pas subsister à moyen terme.

Les effets d'offre et de demande ont donc tendance à s'annuler au cours du temps et le résultat final sur le marché du travail est fonction des gains générés par la consommation comparés à ceux qui proviennent du commerce extérieur.

La comparaison des deux mécanismes sur un modèle américain [Greenwood, Hunt, 1995] montre que le seul mécanisme d'offre conduit à une légère baisse des salaires des natifs. Mais si l'on ajoute le mécanisme lié à l'augmentation de la demande, l'effet sur la rémunération des natifs devient quasiment [+0,02%].

La simulation d'un flux de migration d'une région vers une autre, dans le cadre de modèles macroéconomiques interdépendants où le rôle du commerce extérieur est intégré, montre que seule la région d'accueil bénéficie à terme d'un impact positif sur la production et l'emploi [Mouhoud et Oudinet, 2007]. La hausse de la consommation induite par l'immigration dépasse très vite l'effet négatif initial sur les salaires, et cette domination subsiste dans le temps [le Royaume-Uni dans l'exemple de la simulation européenne du graphique 1]. Mais les effets sont globalement assez faibles pour les régions américaines [modifications de l'emploi de l'ordre de 0,1% pour un flux migratoire modifié de 10%] et négligeables pour les pays européens [modifications de l'emploi de l'ordre de 0,01% pour un flux migratoire identique]. Dans la simulation européenne, l'impact est négligeable pour le marché du travail du pays d'accueil, car l'immigration, même accrue de 10%, n'augmente la population active que de 0,01%. Hormis le pays de départ, les autres pays bénéficient pendant un temps d'externalités positives générées par le commerce extérieur.

Ce sont les groupes d'immigrés, anciens et récents qui sont directement en concurrence pour les postes de travail, tout comme nous l'avons vu précédemment au niveau des salaires.

En cas de crise, la main d'œuvre étrangère est la première touchée dans les ajustements de l'emploi, et contribue malgré elle à limiter la montée du chômage des autochtones. Ainsi les licenciements d'étrangers représentent dans

les années quatre-vingt près de la moitié des licenciements, soit plus d'un demi million, dans des secteurs comme l'automobile ou le BTP en France. Il y a une très forte présence d'immigrés dans les emplois intérimaires, et plus généralement les emplois précaires. D'autant que la discrimination dans l'accès aux emplois de la Fonction Publique demeure, mais aussi dans les entreprises publiques, dans les professions libérales et des dizaines d'autres professions indépendantes ou salariées. Près d'un tiers [soit près de 7 millions] des emplois disponibles en France est soumis à une condition de nationalité.

Les migrants sur les finances publiques

L'augmentation de la population implique une augmentation de l'investissement afin de construire de nouveaux logements et des infrastructures sociales. Des économies d'échelle peuvent apparaître dans les régions d'accueil car les marchés locaux s'élargissent. Pour les biens publics pour lesquels il n'y a pas d'effet de congestion, l'effet sur le revenu du pays d'accueil est alors positif. Par contre, les effets de congestion atténuent voire peuvent inverser cet impact comme dans le cas où la demande de biens publics de la part des immigrés dépasse largement leur contribution [Jayet, 1998].

Cette question concerne aussi les conséquences sur les finances publiques, en particulier sur les revenus d'impôt et le fardeau fiscal. Est-ce que les étrangers utilisent davantage les prestations sociales du pays, et ce faisant menacent l'équilibre de nos budgets sociaux ?

Pour répondre à cette question, il faut faire des distinctions entre les différentes allocations.

L'indemnisation du chômage et l'assurance vieillesse sont alimentées par des cotisations versées en complément de salaires qui ne constituent donc pas une charge supplémentaire pour les finances publiques. Une étude allemande montre que les chômeurs étrangers, bénéficiant pourtant des mêmes droits que les nationaux, sont bien moins nombreux à toucher de prestations sociales [30% contre 40% d'allemands, Frey et Mamme, 1996]

On ne peut également contester le droit des immigrés aux prestations familiales allouées pour permettre aux parents d'élever leurs enfants. La présence d'enfants issus d'étrangers est un facteur positif pour la France compte tenu de son taux de natalité et de plus on peut estimer qu'environ les deux tiers des enfants dont les parents sont étrangers et perçoivent des prestations familiales seront français à l'âge adulte.

Contrairement à la perception du public, les immigrants déboursent plus en impôts qu'ils ne reçoivent sous formes de prestations sociales. Des études effectuées au Royaume-Uni [Ministère de l'intérieur britannique, 1999] et aux États-Unis [Fix et Passel, 1994, National Research Council, 1997, OCDE, 1997] indiquent que les effets sont positifs, en grande partie en raison de la structure asymétrique par âge. En effet, rappelons que les immigrants sont moins représentés parmi les plus de 65 ans.

Pourtant, ces études se contentent de faire une balance comptable coûts-bénéfices statique. Une analyse dynamique qui tiendrait compte de l'augmentation des revenus des migrants au cours du temps, accentuerait l'impact positif de l'immigration sur le budget à long terme. Plusieurs éléments invitent à cette hypothèse. Certains immigrants retournent dans leurs pays d'origine au moment de la retraite, ce qui limite les dépenses de santé pour la sécurité sociale du pays d'accueil. Les transferts vers les pays d'origine se réduisent au bout d'une dizaine d'années. Les enfants considérés comme immigrants lors de leur scolarité contribuent en tant que nationaux quand ils sont en âge de travailler.

Le rôle de la montée de l'immigration qualifiée à long terme

Les politiques sélectives ont pour objectif de couvrir un déficit d'offre de travail sur un segment précis, mais aussi d'améliorer le rendement sur les marchés du travail. L'analyse du niveau d'éducation des étrangers montre qu'ils sont sur-représentés aux échelons extrêmes des niveaux d'éducation. Dans certains pays comme la France,

l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche, les immigrants sont plus représentés dans l'échelon le moins élevé [secondaire inférieur]. En revanche, dans les nouveaux pays d'accueil [Espagne, Grèce, Portugal, République Tchèque, République Slovaque], ainsi que parmi les pays opérant une sélection à partir de la qualification [Royaume-Uni, Norvège, Australie], les immigrants sont proportionnellement plus qualifiés que les nationaux [OCDE-Sopemi 2004].

La politique d'immigration peut accentuer le degré de qualification afin d'améliorer la productivité du pays d'accueil. Mais le lien entre la performance économique des immigrants et le système qui gère leur entrée n'est pas si évident. Ainsi une étude comparant la Suisse et la Suède montre que le rendement des migrants sur le marché du travail se révèle souvent

semblable dans les deux pays, malgré les différences conceptuelles marquées de leurs politiques [Blos et al. 1997].

Pour autant, l'immigration peut avoir un impact sur l'évolution du degré de qualification de la main-d'œuvre résidente. En effet, il y a une incitation pour les natifs à modifier le choix de leurs formations et à améliorer leur capital humain afin d'éviter la concurrence des immigrants [Chiswick, 1989]. Cette évolution s'inscrit évidemment dans le long terme, et ce sont les modèles de croissance qui peuvent estimer l'impact d'une immigration plus ou moins qualifiée. Le résultat est lié à l'hypothèse formulée sur la croissance dans les modélisations. Pour la théorie traditionnelle de la croissance, une main-d'œuvre étrangère moins qualifiée a une influence négative pour les pays d'accueil. En prenant pour hypothèse que le

migrant convoie avec lui peu de capital, l'émigration diminue le capital par tête moyen et donc le revenu par tête au sein du pays d'accueil [Barro, Sala-i-Martin 1995]. Toutefois, l'exclusion de toute influence des migrations sur le progrès technique considéré comme donné, rend les résultats de ce type de modèle discutables.

En revanche, pour la nouvelle théorie de la croissance dite endogène, l'immigration a un impact positif sur les pays d'accueil. La croissance, dans ces modèles, est plus particulièrement induite par l'accumulation des connaissances, le capital humain. Dans cette optique, la migration peut améliorer l'efficacité du marché du travail puisque les migrants peuvent partager les connaissances qu'ils ont acquis chez eux. La productivité va aussi être améliorée par la recherche de formations qualifiantes par les natifs dans le but d'éviter la

compétition avec les immigrants [Domingues Dos Santos et Postel Vinay, 2003].

À long terme, l'effet d'une immigration, même moins qualifiée, peut donc être positif pour l'économie d'accueil. Ce résultat théorique est lié aux modèles dont l'évolution technologique est endogène, mais les analyses empiriques ne permettent pas de confirmer ce résultat, car elles sont trop dépendantes de la période et des caractéristiques des régions étudiées.

CONCLUSION

Sur le marché du travail des pays d'accueil, les conséquences négatives se limitent à certains types de travailleurs dans quelques secteurs, mais d'un point de vue macroéconomique, l'immigration a un effet bénéfique à terme sur

l'emploi de l'économie d'accueil, même si son ampleur reste limitée. L'augmentation de la consommation liée à la croissance de la population relance la demande de travail et l'emploi.

D'autres mécanismes permettent aussi de réduire les externalités négatives pour le marché du travail des pays d'arrivée. L'émigration de natifs vers d'autres régions plus attractives, et l'amélioration de leurs qualifications à long terme afin de ne plus se trouver en concurrence, sont autant d'éléments qui sont favorables au marché du travail. Les immigrants, bien loin de peser sur les budgets sociaux sont plutôt des contributeurs aux finances publiques. Les trois mythes relayant un impact négatif des immigrants sur l'économie d'accueil sont bien infirmés tant du point de vue théorique que du point de vue empirique. Le dernier exemple d'étude de l'impact

est assez significatif en guise de conclusion. Le gouvernement espagnol a demandé deux études en 2006 [Caixa de Catalunya et M. Sebastian] qui convergent sur l'impact très positif de l'immigration en Espagne sur les cinq dernières années. L'arrivée de 3,3 millions d'étrangers depuis 2000 a été à l'origine de la moitié de la croissance [3,6% en moyenne annuelle] et a permis d'augmenter le revenu national par tête de plus de 600 euros en cinq ans. Un emploi créé sur deux est occupé par un étranger, sur les 2,6 millions d'emplois créés. Les effets sont aussi bénéfiques sur les finances publiques car les migrants sont des contributeurs nets à hauteur de 4,8 milliards, soit 0,5% du PIB. Si rien ne permet d'affirmer que ce sont l'arrivée massive d'immigrants qui ont permis cette période de pleine croissance, ces résultats restent tout même éloquentes.

Bibliographie

- BARRO RJ, SALA-I-MARTIN X. (1995) *Economic Growth*, McGraw-Hill, *Advanced series in Economics*.
- BLOS, M., P.A. FISCHER AND T. STRAUBHAAR (1997) 'The impact of migration policy on the labour market performance of migrants: a comparative case study', *New Community* Vol. 23, No. 4
- BORJAS, GJ (1987) «Immigrants, Minorities, and Labor Market Competition», *NBER Working Papers 2028*, National Bureau of Economic Research.
- BORJAS, GJ (1994) «The Economics of Immigration», *Journal of Economic Literature*, *American Economic Association*, vol. 32(4), pp 1667-1717, December.
- BORJAS G (1999) *The economic analysis of immigration*, Ashenfelter et Card (eds), *Handbook of Labor Economics*, vol3, Amsterdam.
- BORJAS, G.J. (2001) «Does immigration grease the wheels of the labour market ? », *Brooking Papers on Economic Activities*, Vol.1.
- CARD D (1990) *The impact of the Mariel Boatlift on the Miami Labour Market*, *Industrial and Labour Relations Review*, vol 43, n°2, janvier.
- CHISWICK B.R. (1989) *The impact of immigration on the human capital of natives*, *Journal of Labor Economics*, 7, pp 464-486.
- DOMINGUES DOS SANTOS M ET POSTEL VINAY F (2003) *Migration as a source of growth : the perspective of a developing country*, *Journal of Population Economics*
- DUSTMANN ET AL (2002) *The local Labour Market Effects of Immigration in the UK*, Londres, Home Office.
- EUWALS R ET NIEUWENHUIS A (2003) *Immigration and the labour market*, CPB Report, 2003/2.
- FRIEDBERG RM, HUNT J (1995) : « The impact of immigrants on host country wages, employment and growth », *Journal of Economic perspectives*, 9 (2), pp 23-44.
- FIX M, PASSEL JS (1994) *Immigration and Immigrants: Setting the Record Straight*, Washington, D.C.: The Urban Institute
- FREY M, MAMMEY U (1996) « Impact of Migration in the Receiving Countries: Germany », Genève : OIM.
- GABRIEL SA, SHACK-MARQUEZ J, WASHER WL (1993) : « Does migration arbitrage regional labor markets differentials ? », *Regional Sciences and Urban Economics*, 23, pp 211-233.
- GREENWOOD MJ, HUNT GL, McDOWELL JM. (1986) *Migration and Employment Change : Empirical Evidence on the Spatial and Temporal Dimensions of the Linkage*, *Journal of the Regional Science*, 26, pp 223-234.
- GREENWOOD M, HUNT G ET KOHLI G (1997) *The factor-market Consequences of Unskilled Immigration to the United States*, *Labour Economics*, vol 4-1, pp 1-28.
- GROSSMAN JB (1982) *The Substitutability of Natives and Immigrants in Production*, *The Review of Economics and Statistics*, VOL. 64, N°4 (Nov., 1982), pp. 596-603
- HARTOG J ET ZORLU A (2002) *The effect of immigration on wages in three European countries*, IZA DP 642, Bonn.
- JACQUOT A. (1994) 1982-1990 : un modèle de déséquilibre sur les marchés régionaux du travail en France, *Revue d'Economie Régionale et urbaine*, 3, pp 353-374.
- JAYET H, et RAJADNARISON D. (2000) *L'immigration et les marchés du travail. Une mesure des effets sur les rémunérations et l'emploi*, Rapport au Ministère du Travail (DARES).
- MOUHOUD E. M., DUDINET J. (dir) (2003), *Les dynamiques migratoires dans l'union européenne : ajustements sur les marchés du travail et comparaison Europe-Etats-Unis*, Convention CEPN- MiRE, DREES, Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales, 2 tomes.
- MOUHOUD E. M., DUDINET J. (dir) (2007), *L'Europe et ses migrants : ouverture ou repli ?*, Editions L'Harmattan, Paris.
- MUTH RF. (1971) *Migration : Chickeen of Egg ?*, *Southern Economic Journal*, 37-3, pp 295-306.
- NATIONS UNIES (2000), « Replacement Migrations : Is it a Solution to Declining and Ageing Population ? », *Population Division, Department of Economics and Social Affairs*, New York.
- OCDE-SOPEMI (2004), *Etat des étrangers sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE*, OCDE.

ENJEUX MIGRATOIRES ET XENOPHOBIES EN EUROPE

Jérôme Valluy - (Univ. Paris 1, TERRA)

Beaucoup d'idées reçues et de mythes parcourent le débat public au sujet de l'immigration et de son impact sur le marché du travail des pays d'accueil. Il semble presque évident qu'il existe un lien entre les flux migratoires et le volume de chômage qui serait négatif en période de récession.



Par « xénophobie » nous entendons l'ensemble des discours et des actes tendant à désigner l'étranger comme un problème, un risque ou une menace pour la société d'accueil et à le tenir à l'écart de cette société, que l'étranger soit au loin et susceptible de venir, ou déjà arrivé dans cette société ou encore depuis longtemps installé.

Le développement de la xénophobie en Europe est souvent relié voire réduit aux succès électoraux des partis d'extrême droite. Cette interprétation constitue le paradigme notamment des politiques dites de lutte contre le racisme et la xénophobie. Il est vrai que ces partis sont aujourd'hui présents dans plus de la moitié des parlements nationaux de l'Union Européenne, qu'ils sont arrivés au pouvoir dans plusieurs Etats-membres à travers les coalitions gouvernementales et qu'ils marquent l'agenda politique - c'est-à-dire la hiérarchie des sujets prioritairement abordés - de presque tous les pays même en demeurant minoritaires ou marginaux. Plus encore, leurs idées sont aujourd'hui relayées dans l'espace public par les médias officiels et les partis de gouvernement, et ceci dans de nombreux pays européens.

Cependant à trop se focaliser sur le lien éventuel entre le développement de ces partis xénophobes et le développement de la xénophobie comme phénomène culturel, on risque de n'envisager qu'une seule relation de causalité, d'omettre l'étude de la relation inverse et, au fond, d'occulter la question cruciale des origines tant de la réémergence de l'extrême droite que de la xénophobie dans nos systèmes politiques. L'interprétation aujourd'hui dominante dans les discours gouvernementaux et les médias les plus proches des élites dirigeantes renvoie implicitement ou explicitement à des mouvements d'opinion populaires, marqués par la peur des migrants en situation de crise économique, pour expliquer l'émergence des partis d'extrême droite, de la xénophobie et des politiques publiques de rejet des étrangers.

Le schéma d'interprétation sous-jacent n'a pas besoin d'être rappelé dans chaque discours tant il fait appel à une logique de sens commun qui, par sa simplicité, revient facilement à l'esprit : la crise économique se déclare dans

les années 1970 : les classes populaires sont affectées par le chômage ; elles se mettent à craindre la concurrence de la main d'œuvre étrangère et à percevoir la cohabitation avec elle comme une atteinte à ses intérêts ; le nationalisme xénophobe prospère sur ce courant d'opinion populaire : les politiques antimigratoires se justifient alors logiquement par le respect des principes de la démocratie représentative et/ou par le souci de préserver celle-ci d'une trop forte expansion des partis d'extrême droite menaçant cette démocratie dans ses fondements libéraux.

Une phrase, même allusive, ou simplement quelques mots rappelant les transformations de l'opinion publique, les craintes qui s'expriment ou l'anxiété de la population face à des migrations croissantes... suffisent à produire cette imputation causale et à suggérer le schéma qui tout à la fois explique et justifie les politiques publiques dans ce domaine. Produite et diffusée par des élites gouvernementales, politiques, journalistiques et intellectuelles, cette interprétation fait la part belle à ces élites elles-mêmes : face aux irrationalités des peuples, les dirigeants ne feraient que refléter et satisfaire les vœux politiques de ceux-ci tout en modérant leurs ardeurs pour éviter les dérives dangereuses. Du peuple viendrait l'impulsion originelle du mouvement politique et des élites sa transcription gouvernementale et sa modération. On retrouve là des registres banals de légitimation politique : l'image d'un pouvoir accordé à des valeurs ; celle d'élites éclairées, vecteurs et protecteurs de la raison démocratique.

Il y a pourtant de bonnes raisons de rechercher une autre interprétation. La première concerne l'opinion publique à laquelle on ne saurait imputer plus de responsabilité qu'elle n'en a effectivement dans le fonctionnement de nos systèmes politiques malgré les croyances entretenues par les son-

dages d'opinion. « Les opinions sont des forces et les rapports d'opinions sont des conflits de forces », analysait Pierre Bourdieu. Or l'état de ce rapport de forces, considéré entre gouvernants et gouvernés au sein de nos systèmes politiques, ne fait guère doute : le citoyen ordinaire ne consacre pas plus de quelques heures par semaine à suivre la vie politique et dépend, dans la formation de ses convictions, de leaders d'opinions - ministres, dirigeants de partis, journalistes, personnalités célèbres, organisations... - dont les moyens d'expression dans l'espace public sont infiniment supérieurs.

Ce sont encore ces élites, observait des intellectuels conservateurs comme Charles Edward Lindblom après Joseph Schumpeter, qui choisissent dans le flot continue des problèmes sociaux susceptibles d'être érigés en problèmes publics d'une époque ceux qui sont placés au sommet de l'agenda politique c'est-à-dire au centre des débats auxquels les citoyens ordinaires assistent. Et ils y assistent, nous a appris pour sa part Jürgen Habermas, en spectateurs relativement passifs d'une scène publique où les principaux acteurs sont aujourd'hui des professionnels de la politique et des politiques.

Il faudrait citer encore toute la sociologie des politiques publiques, pour rappeler ce rôle primordial des élites sectorielles dont les activités (fonctionnaires, ministres, experts, lobbyistes...) sont pour le moins distantes de l'opinion publique et largement autonomes par rapport à la vie politique telle qu'elle apparaît (médiatique, partisane, électorale...) aux yeux d'un public élargi. Dans le cadre de ce paradigme technocratique et élitiste, il devient difficile d'imputer au peuple le rôle moteur de l'histoire que ce soit pour le meilleur ou pour le pire.

Or ce paradigme général coïncide parfaitement avec les études plus récentes et plus spécialisées sur les phénomènes qui nous intéressent ici : nationalismes xénophobes et politiques antimigratoires. Les recherches les plus récentes, en sociohistoire, disposant notamment d'accès jusque là difficiles aux archives ministérielles et administratives montrent que la décision du 3 juillet 1974 de « fermeture » des frontières par le Conseil des

Ministres, est le produit d'une longue histoire qui puisse ses racines dans les politiques antérieures de gestion de l'immigration et dans les effets sur l'administration en métropole de la décolonisation. Bien loin d'être corrélée au choc pétrolier de 1973, qui ouvre tout au plus une fenêtre d'opportunité politique à la nouvelle équipe arrivant au pouvoir en 1974, cette décision de « fermeture » des frontières, est rattachée à des reconversions technocratiques de la fonction publique coloniale dans la gestion des questions migratoires durant toutes la décennie des années 1960 à la fois sous l'angle des politiques de sécurité, profondément marquées par la guerre d'Algérie, et sous l'angle des politiques sociales d'accueil des travailleurs immigrés. De la décolonisation au « problème » de l'immigration, on ne cesse aujourd'hui de découvrir les liens et les transferts, idéologiques et humains, qui passent par des réseaux technocratiques formés dans l'administration coloniale, en métropole ou dans les colonies, engagés dans les luttes anti-indépendantistes ou ayant subits plus que d'autres les conséquences de la décolonisation et qui ont été ensuite massivement reconvertis dans l'administration de l'immigration au titre d'un savoir faire revendiqué tant pour l'encadrement policier que pour l'encadrement social des immigrés décolonisés. On voit apparaître une source technocratique de construction de l'immigré comme problème, risque ou menace qui impulsent une dynamique très antérieure aux chocs pétroliers de politique antimigratoire.

Les études sociologiques réunies par Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal, sous le titre Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers, et notamment celle de Danièle Lochak, confirment celles réalisées par ailleurs sur l'Autriche, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Royaume-Uni : toutes montrent que ce tournant politique et culturel met en jeu d'autres acteurs que le citoyen ordinaire : des ministres, conseillers, hauts fonctionnaires, agents publics et semi-publics, experts, lobbyistes, chargés de communication... qui n'ont pas tous besoin, loin s'en faut, de tenir compte d'une opinion publique souvent enrôlée à peu de frais dans la justification des positions politiques de ceux qui s'expriment.

Le travail d'Annie Collovald permet en outre de déconstruire aujourd'hui très efficacement le mécanisme élitiste de qualification de l'extrême droite par référence au peuple. Elle a montré, dans le cas de la France, que la base sociale tant des électeurs que des leaders de cette sensibilité n'a rien de spécifiquement populaire. Sylvain Laurent montre aussi que le discours sur le « racisme du peuple » se construit au sein des élites dans les années 1970 à une époque où le Front National ne pesait pas sur la vie politique.

De cet état des connaissances découle alors une hypothèse qui consiste à considérer les dispositifs anti-migratoires et avec eux le retournement des politiques du droit d'asile, non pas comme une conséquence mais comme une cause de l'activation de la xénophobie, probablement présente à l'état latent dans toute société humaine, mais qui ne peut asseoir son empire sur le champ politique que lorsque des élites dirigeantes désignent l'étranger comme un problème, une menace ou un risque à travers les actes ordinaires de l'action publique. Ce type d'analyse rejoint celle de Teun Van Dijk sur le rôle prépondérant du racisme élitaire dans la montée de la xénophobie en Eu-

rope mais conduit à rechercher les sources et les explications de cette orientation politique des élites dans des processus de politiques publiques par lesquels s'agencent des intérêts technocratiques et des opportunités politiques. Selon notre hypothèse, la montée en puissance des nationalismes xénophobes dans les systèmes politiques européens serait propulsée par trente ans de politiques disqualifiant les demandes d'asiles, claironnant la fermeture des frontières, interdisant les regroupements familiaux, soupçonnant les mariages mixtes, multipliant les rafles policières de sans-papiers, focalisant l'actualité sur quelques pateras, créant le délit de solidarité avec les exilés, organisant des expulsions de masses, militarisant les frontières...

On peut parler de xénophobie de gouvernement pour désigner cette emprise idéologique acquise sur l'ensemble des politiques publiques. Il s'agit d'une forme de xénophobie particulière qui n'est pas exprimée par des slogans extrémistes ou des jurons racistes mais à travers les discours beaucoup plus posés et très officiels de gouvernants, fonctionnaires et élus, ainsi que par des actes législatifs, administratifs et juridictionnels qui se

font entendre fortement dans l'espace public : « fermeture » des frontières, rejet des demandes d'asile, refus de visas et de regroupement familial, contrôles policiers au faciès... Les politiques publiques sont des messages à grande audience qui, bien loin du racisme vulgaire, suffisent à désigner l'étranger comme un problème, un risque ou une menace.

L'effet d'activation de la xénophobie par les politiques de rejet est-il volontairement recherché par les gouvernants ou s'agit-il d'un « effet latéral » involontairement provoqué ? S'agit-il d'une dérive de la culture politique des élites dirigeantes ou d'une maladresse historique, de grande ampleur, activant inconsciemment les nationalismes xénophobes ? Quelle que soit la réponse, on ne peut pas espérer la produire si l'on ne commence pas par distinguer la xénophobie de gouvernement et de la xénophobie contestataire caractéristique des partis d'extrême droite. Encore faut-il aussi, ne pas réserver l'exclusivité du fait xénophobe aux groupuscules ou partis d'extrême droite ni en

La montée en puissance des nationalismes xénophobes dans les systèmes politiques européens serait propulsée par 30 ans de politiques disqualifiant les demandes d'asiles.

exonérer a priori les élites dirigeantes, administratives et politiques. Encore faut-il enfin accepter d'envisager, au moins à titre d'hypothèse, que la xénophobie puisse exister sans l'affichage d'une émotion de haine mais à travers le froid détachement qui sied aux élites dirigeantes dans la désignation d'une menace et la réflexion sur les moyens d'y faire face.

[1] - Pour une illustration : COSTA-LASCOUX Jacqueline, « La lutte contre le racisme en Europe : 1 - Les instruments internationaux », *Revue européenne de migrations internationales*, Année 1995, Volume 11, Numéro 3, p. 205 - 219

[2] - Pour une totale incapacité à concevoir la haine de l'étranger autrement que dans sa forme d'expression populaire : HETTLAGE-VARJAS Andréa; HETTLAGE Robert, « La haine de l'étranger », *Revue européenne de migrations internationales*, Année 1994, Volume 10, Numéro 2, p. 45 - 55

[3] - Pour un modèle du genre : GASTAUT Yvan, « La flambée raciste de 1973 en France », *Revue européenne de migrations internationales*, Année 1993, Volume 9, Numéro 2, p. 61 - 75 - Même face à une flambée raciste datant de 1973, l'auteur [en 1993] soutient l'interprétation économique de la crainte populaire des étrangers et, bien que la flambée ait été déclenchée par une circulaire ministérielle, considère l'événement comme un effet involontaire de la politique gouvernementale.

[4] - SCHOR Ralph, « L'extrême droite française et les immigrés en temps de crise. Années trente-années quatre-vingts », *Revue européenne de migrations internationales*, Année 1996, Volume 12, Numéro 2, p. 241 - 260.

[5] - P. Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas » [1972]

[6] - C.E Lindblom, *The policy-making process* [1968]

[7] - J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie* [1953]

[8] - J. Habermas, *L'espace public* [1962]

[9] - Pour une belle synthèse : WAYNE PARSONS, *Public Policy - An Introduction to the Theory and Practice of Policy Analysis*, Aldershot [UK], Brookfield [US] : Edward Elgar, 1995.

[10] - BERNARDOT Marc, *L'archipel des foyers. Sociologie historique de la Sonacotra* [1956-2006], Paris, L'Harmattan, 2007 [à paraître]. - DE BARROS Françoise, « Des "Français musulmans d'Algérie" aux "immigrés". L'importation des classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950-1970). Actes de la recherche en sciences sociales, 2005, n°159, 26-52. - DE BARROS Françoise, « Contours d'un réseau administratif algérien » et construction d'une compétence en « affaires musulmanes ». *Les conseillers techniques pour les affaires musulmanes en métropole* [1952-1965], *Politix*, n°76, 2006, p. 97-117. - LAURENS Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration en France (1962-1982) Socio-histoire d'une domination à distance*,

Thèse pour le doctorat de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, dir. Gérard Noiriel, 692 p - LAURENS Sylvain, « La noblesse d'Etat à l'épreuve de l'Algérie et de l'après 1962 », in : *Politix*, n°76, 2006, p. 75-96 - RIGOUTE Mathieu, *L'ennemi intérieur post-colonial - De la lutte contre la subversive au contrôle de l'immigration dans la pensée militaire française. Une socio-histoire du contrôle sécuritaire 1954-2007*, Kadri Aïssa [dir.], Univ. Paris 8, 2007. - SPIRE Alexis, *Etrangers à la carte - L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris : Grasset, 2005, 402 p.

[11] - Voir notamment la belle étude de Sylvain LAURENS « Suspendre l'immigration : 1974 passé au crible d'une sociologie de l'[in]décision », *Séminaire immigration et sciences sociales*, ENS, Paris, dir. A. Spire et C. Zalc, janvier 2005. Texte en ligne : <http://barthes.ens.fr/clio/revues/AH1/articles/preprints/laurens.html>

[12] - Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal [dir.], *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris : La Découverte, 1997.

[13] - Danièle Lochak « La politique de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », in : Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal [dir.], *ibid. op. cit.*

[14] - Théo Van Leeuwen et Ruth Wodak, « Legitimizing immigration control : discourse-historical analysis », *Discourse Studies*, 1999, vol. 1, n°1, pp.83-118.

Kitty Calavita, « A « reserve army of delinquents » - The criminalization and economic punishment of immigrants in Spain », *Punishment & Society*, 2003, vol.5, n°4, pp.399-413.

[14] - Anastassia Tsoukala, « Le contrôle de l'immigration en Grèce dans les années quatre-vingt-dix », *Cultures & Conflits*, 1997, n°26/27, pp.51-72

[14] - Asale Angel-Ajani, « Italy's racial cauldron - Immigration, Criminalization and the Cultural Politics of Race », *Cultural Dynamics*, 2000, vol. 12, n°3, pp.331-352. « A question of dangerous race ? », *Punishment & Society*, 2003, vol.5, n°4, pp.433-448. Dario Melossi, « In peaceful life - Migration and the crime of modernity in Europe/Italy », *Punishment & Society*, 2003, vol. 5, n°4, pp.371-397.

[16] - Steve Cohen, « The local state of immigration controls », *Critical Social Policy*, 2002, vol.22, n°3, pp.518-543. Liz Fekete, « The emergence of xeno-racism », *Race & Class*, 2001, vol. 43, n°2, pp.23-40. Liza Schuster, John Solomos, « Race, immigration and asylum - New Labour's and its consequences », *Ethnicities*, 2004, vol.46, n°2, pp.267-300.

Un débat riche entre participants et conférenciers

1 | QUESTIONS ET COMMENTAIRES ADRESSES A EL MOUHOU MOUHOUD

Quel lien existe-t-il entre des politiques migratoires restrictives et le retard de croissance de la France ? Il convient de se rappeler l'argent des travailleurs immigrés espagnols, envoyé au pays pendant des années, qui a servi au développement que l'Espagne a connu par la suite. Une remarque de vocabulaire également : lorsque l'immigré vient d'Afrique, d'Asie ou d'un pays pauvre, on l'appelle « immigré ». Mais lorsqu'un Français va s'installer à l'étranger, on parle d'« expatrié ».

Aujourd'hui il y a un discours du temps de Jules Ferry, 1885, qui disait que la civilisation blanche avait une mission civilisatrice des « races inférieures » et, depuis ce temps – là, on voit bien la politique... Qui a pillé le tiers-monde ? La politique de la Banque mondiale et du FMI, on n'en parle pas... et pourtant, les biologistes africains, il faudrait qu'ils viennent en Afrique, comment faire pour qu'ils viennent ? il n'y a aucune structure pour les accueillir...

Le « co-développement » à ne pas jeter aux orties : Vous avez dit notamment que ça fait 20 ou 30 ans que l'on raconte qu'on fait du co-développement et ça n'a d'aucune façon minimisé les flux migratoires. J'ai une certaine pratique et je serais tenté de dire qu'on ne fait pas de co-développement depuis 30 ou 40 ans et que toutes les politiques en direction du Sud sont marquées par les intérêts des pays riches, nous le savons tous. D'ailleurs, à un de mes étudiants de Paris VII, j'avais coutume de dire qu'il ne faut jamais parler de « pays en voie de développement », il faut parler des « Pays Perpétuellement Pillés : les PPP ». Je crois que cette abréviation est assez pertinente... La masse des transferts des migrants ne doit en aucune façon exonérer les gouvernements des pays du Sud ni les pays du Nord de ce qui doit être leur ambition, c'est à dire le progrès économique, social de toutes les populations... Quant à la migration de misère qui est toujours un arrachement pour les pays de départ et pour ceux qui partent, je crois qu'il n'y a de vraie politique que les politiques de développement à tous les niveaux.

Sur la politique d'immigration du Québec et du Canada en général, il me semble qu'elle est assez « choisie » et pas seulement pour des raisons économiques mais pour lutter contre la domination anglophone [faire venir des kabyles, des africains subsahariens quand ils sont francophones, souvent dans des provinces les plus à l'ouest pour lutter contre la vague anglophone qui avance petit à petit dans le Québec]. Deuxièmement, votre exposé est passionnant et on a absolument besoin de réflexion comme cela au MRAP. Par rapport à l'immigration « subie » - thème de la droite populiste - dans la mondialisation actuelle, il y a une immigration subie dont on ne parle jamais, c'est celle de tous ces réfugiés - je pense surtout aux Irakiens actuellement mais il y en a beaucoup d'autres, les Afghans... qui sont contraints par centaines de milliers à fuir vers les pays voisins : la Syrie, la Jordanie... il s'agit vraiment d'immigration subie pour les pays qui les reçoivent et sans que les pays qui provoquent ces migrations catastrophiques prennent une part conséquente dans la gestion des problèmes ou l'indemnisation des populations, que ce soit les réfugiés ou les pays d'accueil qui n'en peuvent plus. Il me semble aussi que les politiques agricoles des USA, de l'Europe, ont tendance à appauvrir, à provoquer la désertification dans les pays du Sud notamment par l'exportation vers ces pays, par des accords qui sont très, très vicieux, de denrées alimentaires à coût beaucoup plus bas que celles produites dans les pays du Sud, notamment grâce à la production industrielle mais surtout aux subventions ; et ceci provoque une émigration qui est subie par

ceux qui migrent, pas par nous (ils arrêtent de cultiver leur lopin de terre et ils partent à la ville puis viennent chez nous).

Intervention de SADDOK GUITOUN (au nom de « ALIF-Sans papiers ») : Le point de vue économique est très important car il permet d'avoir un autre regard sur la situation des « sans-papiers ». Ils vivent cette situation au quotidien, la nuit, le jour, dans les métros, partout. Il y a un système qui ne dit pas son nom, c'est un système de mafia, de bandits et on a l'impression que le gouvernement-même laisse ce système faire un peu ce qu'il veut de cette population fragile des sans-papiers. Les sans-papiers font tourner un chiffre d'affaire de 3 milliards d'euros [...] prenons un exemple...vous avez le patron qui emploie un sans-papier; on sait qu'en France il y a entre 400.000 et 450.000 sans-papiers et nous savons que 300.000 sans-papiers travaillent. Il en reste 150.000 : une partie d'entre eux sont des demandeurs d'asile et l'autre partie, ce sont des femmes qui restent au foyer ou de jeunes majeurs qui sont pris en charge par leurs parents. La moyenne du salaire gagné par un sans-papiers, c'est entre 800 et 1.000 euros. Si vous avez 1.000 Euros par mois sur 300.000 personnes, faites votre compte. De l'autre côté, le patron met dans ses poches 1.000 euros parce qu'il ne déclare rien...Qui profite de ce système ? le marchand de sommeil, le docteur véreux qui ne déclare rien, les avocats qui multiplient les services, et bien sûr l'État aussi, qui profite de ce système. Comment ? Chaque année, l'État annonce qu'il régularise 120.000 sans-papiers. Chaque personne doit payer à l'OMI 155 Euros et vous avez aussi 50 euros de droit de chancellerie... Quand on fait les calculs, on se retrouve avec un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros dans un système qui ne dit pas son nom... Si l'on régularisait les personnes sans-papiers qui sont en France, cela permettrait de renflouer les caisses de l'État par les impôts et même les caisses de retraite.

« La discrimination qu'ils rencontrent en Europe se transporte dans leur pays avec la complicité de leurs dirigeants ». Je voudrais tout d'abord apporter un témoignage : au moment des décolonisations, des accords de coopération ont été passés avec un certain nombre d'états subsahariens, prévoyant qu'en cas de défaillance de compétences, de cadres susceptibles d'assurer des responsabilités de commandements, il doit être fait appel obligatoirement à des cadres Français. Ces accords ont été remis en cause uniquement par la partie française, pas par les Africains. A tel point que les cadres Africains formés en Europe, qui repartent dans ces pays, se retrouvent en situation d'attente, obligés parfois de revenir en Europe., et pas forcément pour une question de salaires. Parfois c'est quelque chose qui est organisé pour lutter, paraît-il, contre la corruption - des programmes qui sont destinés à ces pays - et on les confie à du personnel Européen. Vous sortez de la même école, le plus souvent vous êtes diplômé de 3 ans avant votre collègue qui se retrouve être votre chef - et qui gagne 2 à 3 fois plus que vous : il y a quelque chose qui ne va pas et certains se posent des questions... s'ils reviennent ici en France, ce n'est pas forcément parce qu'ils ne trouvent pas de place dans leur pays mais c'est parce que la discrimination qu'ils rencontrent en Europe se transporte dans leur pays avec la complicité de leurs dirigeants. Je voudrais savoir la différence qu'il y a entre des fonds qu'on pourrait éventuellement transférer dans ces pays-là et la politique de contrôle de la monnaie. Ces pays n'ont pas le contrôle de la monnaie. Par conséquent, que vaut une politique à partir du moment où vous pouvez transférer des milliards s'ils reviennent forcément sur le compte de la Banque de France ? Est-ce que la libre « circulation » [le droit à la « mobilité »] n'est réservée qu'aux gens du Sud ? En effet, il n'est interdit à aucun Européen de s'installer dans le pays où il veut.

Réponses de El Mouhoub MOUHOUD

Il existe une certaine assurance sur le fait que depuis 20 ans, avec une politique d'immigration restrictive, le taux de change de l'euro est surévalué et toute une série de variables montrent pourquoi la croissance économique française est faible. Mais on ne peut pas dire que c'est lié à la politique d'immigration. En revanche, a contrario, on pourrait dire que d'autres pays en bénéficient très fortement dans leur croissance économique. C'est vrai d'Israël, de l'Espagne comme le démontrent des études récentes, de l'Irlande car le retour assez massif des ex-irlandais des États-Unis a un effet tout à fait positif sur la croissance irlandaise.

Posons l'hypothèse qu'on a besoin d'une politique d'immigration à des fins d'emploi privilégiant la qualification : en me situant dans ce cadre là, que je refuse bien entendu, comparons les politiques, pays par pays, des grands pays de l'OCDE et évaluons la politique française au regard de cet objectif d'attraction des compétences. Elle est déficiente parce que, comme elle n'est pas très ouverte, elle reflue les gens les plus qualifiés vers les régions les plus attractives [le Québec, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle Zélande sont plus attractifs]. On constate que la France est au-delà du second rang en terme de capacité à attirer les compétences, compte tenu du caractère très restrictif de ses politiques, y compris vis-à-vis des migrants hautement qualifiés : par rapport aux hautement qualifiés, les conditions offertes par les États-Unis ou le Canada sont meilleures que celles offertes par la France qui tire donc contre son propre but.

Autre point très important, celui des transferts de fonds, de leur importance ou non, de leurs effets sur le taux de change ou sur le co-développement ou non. Les choses sont mieux connues aujourd'hui car on possède depuis 2001 une meilleure connaissance de ces transferts. En effet, depuis les attentats du 11 Septembre, les États-Unis ont investi une énergie folle à mieux documenter statistiquement ces transferts, pour des raisons sécuritaires. Et donc nous, en tant qu'économistes, avons mieux accès à ces statistiques : ces fonds ont été réévalué à la hausse d'à peu près de 30 %. Leur dynamique est absolument considérable, ils ne cessent d'augmenter, indépendamment du taux de change et du fait qu'ils reviennent ou pas, leurs effets sur le pays de départ [des migrants] sont très élevés et connus : ils réduisent la pauvreté transitionnelle mais pas la pauvreté structurelle : ils ne réduisent pas les inégalités, ils les accroissent : ils ont des effets qu'on appelle « malaise hollandais » en terme d'économie, c'est-à-dire des effets de rente, car ils évincent la production dans les pays d'origine en favorisant la rente. Je vais citer le cas des immigrés de la première génération, venus travailler en France, Algériens par exemple, qui touchent 700 ou 800 euros de pension [c'est à dire 7 fois le SMIG algérien]. Donc en terme d'impact à mobiliser la main d'œuvre, il y a là de vrais problèmes d'effets d'éviction, d'effets inflationnistes etc....

Donc ce n'est pas forcément la panacée de la part du pays d'accueil, mais globalement il n'en reste pas moins que c'est une source de revenus. D'autant plus qu'une autre partie - les transferts collectifs, de village à village, par les comités de village (ndlr : de migrants résidant dans les pays d'immigration) - est une source de revenus fondamentale parce qu'elle permet de désenclaver les villages, de faire des travaux d'infrastructures etc. Là où la politique d'aide publique au développement est déficiente, il est évident que ces mécanismes de transfert jouent un rôle plus important que tous les autres types de transfert. Les ignorer fait passer à côté des vrais leviers de développement. Par exemple, cela fait très longtemps qu'on préconise une substitution de l'aide directe qui accompagnerait ces transferts de fonds, collectifs en particulier, vers des villages, en « nature » [c'est à dire que des entreprises viendraient financer, compléter ces transferts] pour créer un effet de levier qui permette ensuite de vraiment augmenter les masses de capitaux à investir dans l'électricité, l'eau - le problème de l'eau ! les transports pour désenclaver les villages. Et ce, plutôt que d'apporter des aides en termes de taux exonérés [de prêts] ou de distribuer de l'argent de façon aveugle...

2 | QUESTION ADRESSEE A CLAIRE RODIER

Qu'est-ce que « Frontex » : une agence ? privée ? militaire ? Concerne-t-elle également les mineurs ?

Réponse de Claire Rodier

Frontex est une agence européenne pour la gestion des frontières extérieures dont le rôle est de coordonner des missions préexistantes telles que des opérations d'interception en mer organisées par la marine de certains des États les plus concernés par les arrivées par mer de migrants (Espagne, Italie, Malte, Grèce). Ils ont demandé à leurs partenaires de l'Union Européenne de les aider dans une mission de surveillance qui concerne l'ensemble de l'Union et non les seuls pays les plus exposés. Finalement, au nom du principe de solidarité, les pays du Sud ont obtenu la création de cette agence européenne, financée par des fonds européens, pour organiser et gérer conjointement des interceptions en mer en des lieux et avec des moyens logistiques nationaux [hélicoptères espagnols, vedettes maltaises etc.]

C'est pourquoi, pour l'instant, il n'y a pas de réglementation concernant la protection des personnes vulnérables ou les demandes d'asile puisque Frontex est une agence de coordination et non un nouvel instrument de gestion de l'accueil aux frontières. Ce sont, par conséquent, les lois nationales ou les lois européennes en matière d'asile ou de protection des mineurs qui s'appliquent, ce qui permet au directeur de Frontex de dire en substance « Moi, je ne suis pas chargé d'appliquer le droit d'asile, je contrôle les bateaux avec des migrants dessus et je m'arrange pour que soit on les accueille, soit on les repousse et plutôt qu'on les repousse ».

La question des mineurs n'est pas non plus prise en considération parce que la seule circonstance qui amène Frontex à intervenir autrement que dans son pur rôle de contrôle et d'interdiction d'accès au territoire européen, c'est une situation d'urgence. Dans ce cas Frontex, comme n'importe quel bateau, en vertu du droit de la mer, doit porter assistance et assurer le sauvetage. Donc, s'il y a des mineurs en danger, ils seront pris en compte pas du tout en fonction des règles européennes, qui n'existent pas, mais en fonction du droit de la mer qui oblige tout bateau qui en voit un autre en perdition, à s'occuper de ses passagers.

3 | QUESTIONS ADRESSEES A JEROME VALLUY

« Je voudrais m'insurger lorsque vous dites (et pour moi ce n'est pas un détail du tout) que la dérive raciste de la xénophobie touche deux populations : les populations ex-colonisées et l'islam. Vous avez oublié une communauté importante, extrêmement discriminée, maltraitée, persécutée : ce sont les Rroms. Je connais bien le problème car mon père était Rrom. Je fais une thèse de doctorat sur la langue Rom. J'ai été interprète à Médecins du Monde et à France Terre d'Asile pendant 7 ans. J'ai vécu dans le ghetto Rom de Sofia en Bulgarie... Monsieur, ne nous oubliez pas ! »

« Il y a une grande différence dans le comportement de la population et du gouvernement français selon qu'il s'agit des Vietnamiens ou des pays d'Afrique. Est-ce uniquement une question de date ou une facilité d'adaptation plus grande des Vietnamiens ? »

« Vous nous avez donné des raisons que je n'avais jamais entendues nulle part. Mais j'ai été tout à fait sceptique dans la mesure où je n'arrive pas à comprendre comment vous expliquez cette xénophobie d'État qui resterait flottante comme une superstructure qui ne correspondrait à aucun intérêt réel... je n'arrive pas à croire que, à la tête de l'État qui défend les intérêts que nous connaissons parfaitement bien – les intérêts du grand capital – alors qu'il y a 3 millions, en chiffres à peu près constants, de travailleurs étrangers sur notre pays, on fomenterait comme ça, ex nihilo, une xénophobie d'État ». « L'explication que vous nous donnez : une espèce de revanche contre la décolonisation – qu'il y ait une revanche contre la décolonisation de la part des Pieds Noirs, ou de la part des militaires,

j'arrive bien à la croire – mais ce ne sont pas eux qui tiennent les rênes du pouvoir ; eux ne sont que des instruments. Quand vous parlez d'étrangers et en particulier de l'islam, de l'Africain, je dois dire que jamais je n'ai vu de xénophobie et de racisme envers les cheikhs d'Arabie Saoudite qui vont passer leurs vacances à Marbella... c'est autre chose que le pauvre travailleur Algérien qui vient demander du travail ou demander un refuge auprès des « commissions de recours ».

Observe-t-on cette « xénophobie de gouvernement » dans d'autres pays en Europe ?

Que peut-on faire, de notre côté, pour susciter une vaste prise conscience de tout cela, essayer de faire changer les mentalités, de s'opposer à cela en particulier, de faire en sorte que dans le corps médical, dans les syndicats, etc. on en parle ?...car je n'avais jamais entendu parler, de cette façon, de toutes ces questions ! Vous êtes enseignant, vous avez des élèves : que deviennent ces élèves que vous formez sur ces questions parce que, en fin de compte, ça peut être aussi une arme retournée...j'ai remarqué qu'en fin de compte, tout ce qui est construit pour...en donnant l'impression que ça pourrait permettre aux gens de faire en sorte que la vie soit meilleure, devient toujours une arme contre les gens.

Pouvez-vous préciser les rapports des technocrates dont vous avez parlé, qui sont plutôt des fonctionnaires, des agents des ministères etc. avec la question de la mondialisation ?

Réponses de Jérôme VALLUY

« Sur la persécution des Rroms, je suis tout à fait d'accord avec vous mais je ne suis pas d'accord avec l'interprétation que vous avancez... J'aurais oublié les Rroms ? Ce n'est pas que je les oublie, je pense qu'ils subissent un traitement spécifique : c'est-à-dire que leur persécution ne date pas d'il y a quelques années... C'est effectivement une persécution objective qui n'est pas construite comme telle dans l'espace public de référence. Il en est toujours ainsi dans tous les pays de persécution. En même temps, je pense que la persécution des Rroms (je ne suis pas spécialiste) était déjà très importante dans les années 50. Leurs difficultés étaient déjà assez lourdes (plus ou moins selon les pays). Mais j'ai du mal à le voir comme un effet du phénomène que j'ai cherché à décrire... Il y a une dissociation conceptuelle à faire... Il ne faut pas nier cette persécution au contraire, il faut la faire reconnaître mais il ne semble pas qu'elle se situe dans le même courant de transformation politique qui vise à partir des années 60-70 les populations africaines et notamment dans les années 80-90 les populations dites islamiques.

Sur les Vietnamiens, cela pose la question des populations « privilégiées », notamment sur la demande d'asile au milieu des années 70 (les Vietnamiens, ou plutôt les Indochinois, et les Chiliens). C'est une spécificité assez complexe, qui ne se réduit pas à une problématique d'intégration, et qui a sûrement beaucoup plus à voir d'abord avec une sorte de gestion politique de l'après-décolonisation... De plus, en recevant les Vietnamiens, on faisait comme lorsqu'on recevait des dissidents communistes : en leur accordant le statut de réfugiés, on apportait la démonstration de la faillite morale du système qu'ils fuyaient... Ça fonctionne, le cas échéant, sur les Chiliens, avec l'idée qu'on marque à la

fois, dans cet accueil des Chiliens et des Vietnamiens, la faillite du communisme et aussi la faillite morale des régimes autoritaires soutenus par les États-Unis... Ce qui m'importe surtout est l'effet produit du point de vue des représentations sociales pendant cette période : cela masque aux yeux de la majorité des Français ce qui est en train de se passer pour les autres nationalités. S'il n'y avait pas eu ces « privilèges » vietnamien et chilien, on aurait vu, à ce moment-là, très clairement, les taux de rejet s'envoler dans l'espace de 5 ans, entre 74 et 79, puis dépasser les 50% à 60% au milieu des années 80. Mais les quotas privilégiés sont réintégrés dans la moyenne globale et laminent complètement le phénomène jusqu'au moment où ils vont commencer à décliner quantitativement.

Sur la xénophobie de gouvernement : on pourra parler de « xénophobie d'État » comme on a pu parler de « racisme d'État » dans des États d'apartheid, lorsque justement, on sera arrivé à un tel point de développement de cette xénophobie qu'elle sera complètement cristallisée et intégrée dans le système institutionnel. Je n'exclus absolument pas de voir ce phénomène-là avant d'être à la retraite, malheureusement. Il n'y a rien qui permette aujourd'hui d'anticiper un retournement de tendances, des tendances que l'on observe depuis 20 ou 30 ans. Très probablement, ce qui s'est mis en place en 30 ans ou 40 ans d'histoire, mettra à se défaire, à partir du moment où il aurait un début de retournement de conjoncture, 30 ou 40 ans d'histoire. Où en sera notre histoire de la xénophobie dans 30 ans ? Malheureusement je suis très inquiet. Pour le moment il n'y a pas de xénophobie d'État : on est toujours dans un État de droit... on n'a pas de cristallisation de cette xénophobie de gouvernement, encore qu'elle passe de plus en plus

dans les politiques publiques c'est-à-dire dans des lois de rejet, dans des dispositifs de retournement de la demande d'asile – le livre que je suis en train de terminer s'intitulera : « La politique du droit d'asile contre les exilés » [la seule chose que je peux montrer sur une sociohistoire de 30 années de politique du droit d'asile, c'est qu'elle est objectivement une menace pour les exilés : c'est une politique de rejet. Elle est utilisée en interne et en externe comme l'a montré Claire Rodier, essentiellement comme dispositif de justification du rejet de tous les nouveaux arrivants].

Il y a des intérêts sociaux qui expliquent cette montée en puissance de la xénophobie d'État – qui n'est pas une xénophobie qui passe par l'expression de l'émotion, par des gestes de haine, qui n'est pas du racisme au sens classique, pas non plus les jurons de Le Pen et les dérapages – mais tout à fait autre chose : un processus social, peut-être beaucoup plus inquiétant, qui construit l'immigré et l'étranger comme un problème et comme une évidence de problème... On est dans une situation de xénophobie de gouvernement qui est une xénophobie culturelle, où l'on ne peut pas remettre en question l'idée que la migration est problématique. J'étais à France-Culture et le journaliste me demande : « Et quelle est votre solution au problème ? ». « Mais quel problème ? ». « Évidemment, le problème migratoire ». « Il n'y a pas de problème migratoire ? ». Le journaliste effaré se demande alors s'il ne faut pas couper le son ou quel est ce fou qu'il a en face de lui.

Il devait en être ainsi aux alentours de 1937 / 1938 (je fais attention à mes dates car je suis opposé à tout dérapage et toute comparaison outrancière en particulier avec la Shoah) : le problème de l'antisémitisme en France devait se poser dans les mêmes termes. Il devenait de plus en plus difficile de contester l'idée du « problème juif ». On est dans la même situation : on ne peut pas contester publiquement l'idée du « problème migratoire » sans passer pour un extrémiste, pour un gauchiste échevelé ou quelqu'un qui est dans une éthique de la conviction, incompatible avec toute responsabilité de l'exercice gouvernemental. Or, je reprends mes statistiques, mes constructions historiques et j'ai de bonnes raisons de penser que le problème est ailleurs et qu'il est justement dans un processus politique et idéologique qui est un processus au long cours avec des intérêts sociaux qui sont des intérêts technocratiques et vous me dites : « mais ces fonctionnaires, revenant des colonies... ce ne sont pas eux qui sont la cause de tous les problèmes, ce ne sont pas eux qui exercent le pouvoir ». C'est faux, totalement faux ! Toute la sociologie des politiques publiques nous montre en permanence que notre régime politique est un régime technocratique. Lisez l'ouvrage de mon collègue Bastien François, juriste, sur le régime de la 5^{ème} République. Première partie : Un régime technocratique. Qui exerce la réalité du pouvoir ? Ce n'est pas le Parlement. La capacité d'amendement des parlementaires est de l'ordre de quelques pour cent sur des projets de loi. Les conseillers d'État, les conseillers de la cour des comptes, le corps diplomatique, préfectoral etc. ont infiniment plus de pouvoir sur les processus des politiques publiques que ne l'a n'importe quel député et même ministre. J'ai fait de l'observation « participante » en cabinet ministériel (je pourrais vous en parler longuement) sur la faiblesse du ministre par rapport à ses conseillers, nommés non par lui mais par les mandarins des grands corps d'État qui sont eux-mêmes représentés dans le cabinet de Matignon. Donc on pénètre là dans une sociologie

de la technocratie de l'État français qui soutient mon analyse... et qui renvoie... à des intérêts sociaux bien réels qui sont, justement, la montée en puissance sous la 5^{ème} République de ces technocrates qui exercent un pouvoir politique tout à fait considérable.

Sur l'élite des pays arabes, vous avez raison. Vous pointez là un phénomène qui est encore très peu étudié : c'est la dissociation d'intérêt entre ce que j'appelle les élites – c'est-à-dire l'ensemble des élites dirigeante d'un pays, administratives, économiques, médiatiques, intellectuelles, politiques – et le reste de la population. Ce que l'on voit bien apparaître dans les relations Europe-Afrique (ce que je suis d'un peu près en suivant France, Maroc, Sénégal essentiellement), c'est que se forment des consensus en termes de diagnostic et d'interprétation du problème migratoire entre les élites et les trois sous-continentaux. Et au fond, on arrive à admettre que ces mouvements de population, de « populace », sont problématiques. On est dans une configuration où une élite transcontinentale qui construit ce qu'on appelait au Moyen-âge « le vagabondage » [et qu'on réprimait comme tel à l'intérieur des territoires français, en segmentant les frontières, des comtés, des pays et qu'on posait publiquement comme un problème, LE « problème du vagabondage »] est en train de reconstruire une configuration de ce type à l'échelle des continents. Effectivement les élites dirigeantes s'accordent pour reconnaître globalement que le « vagabondage » des masses populaires est un problème mais qu'en revanche les « passages » de populations socialement favorisées, c'est-à-dire qualifiées, doivent être organisés. Il y a là, de toute évidence, un donnant-donnant qui est en train de se mettre en place, notamment dans les discussions Euro-Marocaines et Euro-Sénégalaises : on va participer au blocage de ces « vagabondages transcontinentaux » mais, en contrepartie, on organise les voies de « passage » pour le sommet social de la société : pour les étudiants africains qui continuent à venir, pour les fils d'ambassadeurs, les hauts fonctionnaires, ceux qui accèdent aux visas quand tous les autres n'y accèdent pas etc. Donc là, il y a un effet de clivage sociologique très important qui reste encore à étudier. (ce ne sont pas des études faciles à mener car elles portent sur plusieurs pays et continents : il faut donc arriver à trouver des méthodes de recherche qui permettent à la fois d'être fiable dans ce que l'on dit et de couvrir un espace très vaste.)

Le phénomène de xénophobie est observé dans d'autres pays d'Europe. Ce n'est d'ailleurs pas en France que la situation est la pire : la situation politique aux Pays Bas est absolument catastrophique : la « normalité » du rejet des étrangers est très avancée (rejets de masse, charters, pays à la pointe de l'« externalisation » de l'asile vers le Maghreb et l'Albanie), les modes de pensée et surtout les modes opératoires institutionnels ont atteint dans ce pays un niveau de « normalité ». Il en est de même au Danemark et en Autriche. Dix ans d'action publique préparent la montée des partis xénophobes qui, dans cinq pays européens, sont au gouvernement.

En France, ils pèsent sur toutes les élections et sont devenus le pivot de la vie électorale. C'est un fait sans précédent en Europe, sauf à l'époque du fascisme. Certains, en France, passent à côté d'archives existantes en français ainsi qu'en anglais à ce sujet. (voir sur ce thème les écrits d'Alexis Spire, élève de Patrick Weil, notamment « Étrangers à la carte. L'administration de

Sur 25 conseillers, Corinne Lepage en avait nommé quatre en qui elle pouvait avoir confiance; tous les autres avaient été nommés par les différents corps possédant les différents domaines techniques du ministère...

l'immigration en France », Paris, Grasset, 2005 ; « La colonie rapatriée », Politix, n° 76, 2006, Sylvain Laurens ; les ouvrages sous la direction de Gérard Noiriel : « La fracture coloniale », sous la direction de Pascal Blanchard ; enfin la liste TERRA à laquelle il est possible de s'abonner par internet : <http://terra.rezo.net/>

Sur le rapport entre technocratie et responsables politiques, le livre de Corinne Lepage (« Et si c'était elle ? »), est intéressant car écrit à un moment où elle était « grillée ». Elle a donc eu une propension à dire des choses qu'aucun ministre quittant son cabinet, ne dira jamais... parce qu'il espère y revenir un jour ou l'autre. Et ce qu'elle nous révèle, c'est qu'elle ne contrôle absolument rien dans son cabinet. Étant allé étudier le cabinet Dominique Voynet quelques années après, le constat est exactement le même : sur ses 25 conseillers, elle en avait nommé quatre en qui elle pouvait avoir confiance : tous les autres avaient été nommés par les différents corps possédant les différents domaines techniques du ministère [ces mêmes corps étant représentés à Matignon par des « mandarins »], c'est-à-dire ceux du conseil général, des ponts et chaussées, préfectoral ou de la diplomatie...

Cette interaction entre les cabinets, les ministres, les directeurs d'administration centrale et Matignon, c'est un véritable triangle des Bermudes de la recherche en science politique : on n'arrive pas à observer ce monde-là... Le niveau d'enjeu et les blocages politiques sont tels qu'on ne peut absolument pas entrer dans une observation de cette partie-là, la plus importante, du système politique. D'où l'intérêt particulier du livre de Lepage qui nous explique, par exemple, quel est le processus qui aboutit à des lois complètement floues : pour parvenir à faire naître un consensus entre tous les appareils technocratiques, on raye, on raye. Entre le projet initial et ce qui est déposé sur le bureau de l'assemblée, 50 % du texte est parti sous la contrainte des négociations intra-technocratiques.

Ce que l'on peut faire ? Je ne sais pas ! Je n'ai pas de réponse à la question. Les chercheurs ont beau produire des thèses et des bouquins, c'est comme « s'ils p... dans un violon ». On

n'a aucune audience aujourd'hui, nos bouquins se vendent à 500 exemplaires [1000 exemplaires, c'est déjà un record]. Nos revues de sciences sociales sont toutes déficitaires et en train de passer à la trappe, elles vont disparaître, elles vont se numériser... On n'a plus de candidatures sur les masters recherche, tous les étudiants partent sur les masters professionnels : on a une vraie crise de la recherche en sciences humaines et sociales aujourd'hui... Et qui passe à la télévision et dans la presse ? Ce sont uniquement les quelques collègues qui ont un discours acceptable pour les élites dirigeantes, à la fois administratives, médiatiques, économiques et politiques. Et dès que vous avez un discours dissonant, vous n'êtes pas interviewé, vos bouquins ne sont pas dans « Le Monde des Livres » etc. Le processus est parfaitement identifié. Alors on essaie de subvertir ce dispositif, le réseau Terra [Travaux, Études, Recherches sur les Réfugiés et l'Asile] vise à cela précisément : subvertir cette emprise sur les modes de communication par l'utilisation de l'Internet mais je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur nos capacités de changer l'histoire avec cela. Il y a de bonnes raisons d'être extrêmement inquiets pour l'avenir, il n'y a rien qui permette de résister à cette transformation-là...

Quelques conclusions du MRAP sur cette journée de colloque

Les Conclusions du Colloque par la modératrice

Voici quelques pistes de réflexion et de travail pour l'avenir parce que, au fond, c'est cela qui nous importe. Un certain nombre d'idées extrêmement intéressantes ont été versées au débat aujourd'hui. Quand nous discutons, à l'heure du déjeuner, avec nos très sympathiques intervenants, je leur ai dit franchement : « On a entendu plusieurs scoops dans la matinée ». Il en est de même pour l'après-midi. Essayons de les passer brièvement en revue.

1 | « La libre circulation, c'est véritablement la solution »,

nous a dit El Mouhoub MOUHOUD. Jus- qu'à présent, lorsque nous, le MRAP, le disions, nous nous placions davan- tage sur un plan de droit et d'éthi- que, un peu dans le sens de ce que rappelait Claire RODIER ce matin, à savoir l'article 13 ou l'article 14 res- pectivement de la Déclaration Uni- verselle des Droits de l'Homme ou du Pacte des Droits Civils et Politiques. Ce droit « de quitter son pays et d'y revenir », d'ordre plutôt politique et éthique, éclairait notre position en tant que défenseurs des droits de l'homme et du principe d'égalité des droits. El Mouhoub MOUHOUD, en tant qu'économiste spécialiste des migra- tions, formule un certain nombre de propositions qui se fondent sur l'ob- servation des « effets des politiques » et non sur le plan des « principes » (« pas de discours angélique ») :

a. Contrairement aux dispositions de la loi Sarkozy de 2006, relâcher les contraintes existantes sur les migrants les moins qualifiés afin d'encourager leurs transferts financiers vers les pays d'origine [plus durables que ceux des plus qualifiés et plus significatifs en termes de PIB] :

b. réduire le coût des transferts officiels (entre autres par la Western Union) :

c. s'attaquer aux inégalités des pays du « Sud » qui favorisent une « migration de désespérés » [les par- tants comparent leurs revenus à ceux des plus favorisés] :

d. interroger les pays de départ dans leurs politiques d'émigration car certains « expulsent » leurs di- plômés [issus des populations pau- vres acculées au départ] dans une « stratégie de rente » :

e. affronter l'hypothèse d'une taxe compensatoire de la « fuite des cer- veaux » [à la charge du pays béné- ficiaire ou du chercheur exilé]... Le « GASPILLAGE des cerveaux » [brain WASTE] doit être diminué pour les pays de départ. Pour ce faire, il convient d'encourager des départs qui puissent s'effectuer LI- BREMENT [c'est-à-dire pouvoir par- tir et revenir], notamment en favori- sant la « double nationalité », en vue d'aboutir à une complète « liberté de circulation ».

Pourquoi ne pas revendiquer une « libre circulation du travail », en tant que « droit fondamental », c'est-à- dire un « droit à la mobilité » ?

2 | Claire RODIER a précisé

ce matin un point important : elle s'est placée dans le contexte où nous nous trouvons actuellement en France. C'est-à-dire celui d'un débat avivé, aigu, sur une politique migra- toire portée par une progression lé- gislative dont on peut suivre le cours depuis plusieurs années.

Le débat interne est fort et il a fait rage sur certains points, notamment sur l'ADN qui a joué largement le rôle d'arbre qui cache la forêt d'autres dispositions dévastatrices, en parti- culier pour le droit fondamental de vi-

vre en famille en France. Ce débat sur la loi Hortefeux, prolongement des deux lois Sarkozy de 2003 et 2006, nous avons pu le suivre et tenter d'y peser en tant qu'organisation[s] de France.

Mais, lorsqu'il s'agit de directives ou règlements européens, de poli- tiques définies au niveau de l'Union tout entière, jusqu'à aujourd'hui, nous avons le sentiment que le débat nous échappe presque totalement. Les Conseils Européens entérinent des « lois » européennes dont le che- minement ne nous est pas familier. Il est rare que nous ayons même connaissance des avant-projets de la Commission, des avis des com- missions du Parlement Européen.

Nous devons nous saisir d'urgence de ce nouveau territoire à conquérir des lois Européennes qui sont d'application directe [règlements] ou bien doivent être transposées dans les législations nationales des États membres [directives].

L'urgence est d'autant plus grande que s'intensifie depuis des années une « Guerre aux migrants » de plus en plus meurtrière, menée par l'Union Européenne [et ses États membres du Sud et de l'Est, les plus exposés] mais aussi, pour son compte, par les États du Sud méditerranéen et de la nouvelle frontière orientale.

C'est précisément avec cette pré- occupation majeure à l'esprit que le MRAP a demandé à devenir mem- bre du Réseau Eurafricain MIGREU- ROP et prend part aux migrations « contre la guerre aux migrants ».

4 | QUESTION A JOËL OUDINET

Dans l'échantillon que vous avez choisi pour votre étude, où avez- vous placé les « migrants de l'intérieur », j'en- tends par-là les Domiens pour la France par exemple et les Noirs pour les États-Unis ? En effet, j'ai vu une autre étude qui avait regroupé les Maghrébins, les Noirs Africains ainsi que les Antillais, en considérant que c'était des « populations à risque » et qu'il ne fallait pas les recruter. C'est la raison pour laquelle je pose cette question.

Réponse de Claire Rodier

Notre étude porte juste sur l'impact de l'assimilation d'un modèle macro économique interdépendant et c'est le flux de migrants en général [tout regroupe] qui est simulé. En France il y a eu une étude du type que vous indi-

quez, de Jayet et al. qui ont distingué 3 catégories : hommes et femmes étaient distingués parmi les im- migrés et il y avait les Maghrébins, pris ensemble, ainsi que 2 autres catégories. C'est la plus fine que je connaisse pour la France.

COUP DE PROJECTEUR SUR UN COMITE LOCAL

Par Serge GOLDBERG, président du CL de Saintes

Comité de Saintes

Ce comité de province fonctionne comme beaucoup d'autres : une réunion mensuelle, une permanence pour les discriminations [ou sur rendez-vous], la participation au Réseau Education Sans Frontières départemental, au Comité Anti-Expulsions local, un soutien logistique au Collectif des Sans-Papiers [trois

membres du Bureau du MRAP sont parrains d'une famille africaine], l'organisation à Saintes des Semaines d'Education contre le Racisme [coordonnées par la Fédération des Oeuvres Laïques - Ligue de l'Enseignement], la participation à la Coordination Régionale Justice et Droits de l'Homme [dont le MRAP

national est co-fondateur] et la présence annuelle au Village des Associations organisé par le Service Municipal de la Vie Associative. Mais le MRAP de Saintes a aussi des activités spécifiques...

Un journal MRAP-INFOS 17

Ce trimestriel existe depuis septembre 1998, est inscrit à la Commission Paritaire de la Presse, et est diffusé à 200 exemplaires, non seulement aux adhérents, mais aussi aux élus, associations amies, sympathisants, et c'est grâce à lui que nous recueillons de nouvelles

adhésions. Il se compose de 4 pages, avec un éditorial, des libres propos, une page sur la vie de l'association et une dernière page sur les manifestations des associations amies. Il est adressé à d'autres Comités ou fédérations du MRAP dans le cadre d'un échange de publica-

tions. Le numéro d'octobre 2007 avait pour thématique la Palestine, et celui de janvier 2008 l'Algérie.

Conférences trimestrielles

Le plus régulièrement possible [au moins trois fois dans l'année] le MRAP organise des conférences grand public sur le thème du racisme ou de l'amitié entre les peuples. Ont ainsi défilé Janette HABEL sur l'Amérique latine, Alain GRESH sur

le Proche - Orient ou Henri ALLEG sur l'Algérie. En mars 2007, c'est Nadia AMIRI, du Manifeste pour les Libertés, qui nous a parlé de « l'Islam et la Laïcité » et en novembre Xavier RENOU de l'association « Survie » a présenté « la França-

rique », en partenariat avec ATTAC et la LDH. Devant le succès de cette conférence, nous l'avons rééditée avec les mêmes partenaires en décembre à Royan.

Salon du Livre des Droits de l'Homme et de la Solidarité

C'est un grand moment de nos activités que ce Salon, initié par le MRAP et coordonné par lui depuis six ans, et organisé par un Collectif de quinze associations, soit la totalité des associations humanitaires et des droits de l'homme de la ville. Cette manifestation se déroule sur trois jours, fin novembre, et elle est présidée par une personnalité nationale. Se sont ainsi succédés Jacques GAILLOT, Stéphane ESSEL, Lucie AUBRAC, Jean-François KAHN,

Lise LONDON... Et cette année 2007 Bernard LANGLOIS, chroniqueur à Politis, et Francine CHRISTOPHE, déportée à 9 ans avec sa mère.

Des tables rondes réunissent une dizaine d'écrivains, parmi lesquels on peut retenir Gérard BOULANGER [Affaire Papon], Didier DAE-NINCKS [polars sociaux], Christian DELORME [Le curé des Minguettes], Dominique VIDAL [Monde Diplomatique], Denis SIEFFERT [Politis], Guy KONOPNICKI [Marianne], François

SALVAING ou Jean Claude GUILLEBAUD, en voisin de Charente. Des animations ont lieu dans les établissements scolaires avec des auteurs de BD, sur le thème des Droits de l'Enfant.

Cette manifestation annuelle touche un millier de personnes, en comptant les scolaires, et le MRAP y tient toute sa place, par la tenue d'un stand et l'animation des débats.

Voilà rapidement brossée l'activité d'un Comité Local, qui s'étend sur la région de Saintonge [Saintes, Royan, Jonzac et St Jean d'Angély]. Après une progression régulière en 10 ans, passant de 20 à 40 adhérents, le Comité connaît un fléchissement [33 adhérents fin 2007] dû essentiellement à des désaccords avec des prises de position nationales. Puisse l'année 2008 redonner un second souffle à notre Comité, qui existe depuis 1980.

3 | Parler de la « fermeture des frontières »

comme l'a fait Jérôme VALLUY, c'est aussi dire quelque chose aussi qui va à l'encontre de toutes les idées reçues et de tous les discours officiels, depuis plusieurs décennies. Il ne s'agit nullement - les chiffres le disent - d'une réaction à un phénomène démographique d'« envahissement migratoire », les entrées annuelles étant demeurées stables sur une vingtaine d'années [400.000 à 500.000] après le pic des années 60 [un million] ; du point de vue des processus publics, qui exigent un temps de gestation long, ce n'est pas non plus une réponse circonstancielle à la concurrence sur le marché du travail ; enfin, il est objectivement faux d'y voir une réponse par les pouvoirs publics à une « xénophobie populaire » [les politiques migratoires des années 60 et 70 n'ont pas attendu l'émergence du FN au début de la décennie 80].

Comme il ressort de l'étude des archives à partir de 1966, les politiques de fermeture des frontières n'ont pas commencé en 1974 avec le choc pétrolier mais ont eu une période de gestation de 20 ans, en lien avec 1954 et la décolonisation.

Il en résulte une hypothèse inversée qui place, à l'origine de tout, une forme de « xénophobie d'État » ou « de gouvernement » [acteurs gouvernementaux et technocratiques], qui a deux types de cibles spécifiques : les anciennes colonies Africaines et l'Islam [ce qui coïncide avec les rejets de demandes d'asile et la définition des « étrangers qui posent problème »]. Des points d'appui historiques récents sont en faveur d'une telle « xénophobie de gouvernement », née de la guerre d'Algérie [l'Algérien qui devient le problème de la métropole en tant que danger puis ennemi]. Les ministères de l'Intérieur etc. construisent **successivement les figures de colonisé, décolonisé, immigré, problème, danger, menace** et les conservent au-delà de la fin de guerre d'Algérie, les étendant à toutes les immigrations coloniales [puis postcoloniales] alors que, dans le même temps, les **anciens fonctionnaires français rapatriés sont reclassés dans l'appareil d'État**, en fonction de leur compétence en matière de **gestion de l'« Indigène »**. C'est ainsi que s'est construite cette « xénophobie de gouvernement » [sans doute y a-t-il là un thème de débat et d'approfondissement nécessaire].

C'est quelque chose qui a **contribué à façonner les politiques migratoires que nous combattons dans leurs effets comme dans leurs principes et c'est en cela que cette thèse nous intéresse**. Elle met aussi en lumière la pertinence de la décision d'intituler le Forum UCIJ du 24 mars 2007 : « **Immigration, où est le problème ?** » et montre la voie à suivre pour demain !

4 | Tout ce que nous a présenté Joël OUDINET

sur la question de l'emploi mérite d'être très soigneusement approfondi parce que c'est un des leviers des « nouvelles » politiques d'immigration européennes et françaises.

Au-delà du rapport 2000 des Nations Unies sur les besoins démographiques de l'Europe vieillissante, **les études menées sur l'Amérique du Nord et l'Europe, concernant l'impact économique des migrations sur les pays d'accueil, permettent - de s'attaquer à quelques idées reçues ou mythes - d'ailleurs instrumentalisés en partie par la colonisation [les théories du « bouc-émissaire » ne sont pas nouvelles] - que la théorie économique permet aisément de relativiser :**

- il existerait un lien entre travail immigré et chômage, positif en temps de croissance, négatif autrement, avec mission pour les pouvoirs publics d'arbitrer les conflits [alors que le canal de la demande de biens et services - c'est-à-dire la consommation - a tendance à équilibrer l'augmentation de l'offre].
- l'immigration exercerait une pression à la baisse sur les salaires des natifs [cela ne se produit en réalité qu'en cas de concurrence pour des emplois où les immigrés seraient substituables - peu nombreux et les plus qualifiés - alors qu'ils sont, pour l'essentiel complémentaires] ; **et de remettre quelques pendules à l'heure.**
- bien souvent l'arrivée d'immigrés qualifiés a plus d'impact sur les non qualifiés [par le phénomène de déclassement] et touche les emplois substituables :
- le nombre des emplois offerts n'est pas fixe [comme un gâteau

à partager] car les immigrés sont aussi consommateurs :

- fréquemment, les immigrants qui arrivent ont tendance à créer leur propre emploi ;
- les migrants jouent le rôle de variable d'ajustement en périodes de crise [les femmes et les immigrés sont les premiers licenciés] ;
- les natifs occupent les emplois les plus stables, non disponibles pour les immigrés [fonction publique, secteur public et entreprises publiques, ordres libéraux...] ;
- le dernier mythe est celui du coût des immigrés pour les budgets sociaux [indemnisation du chômage, vieillesse...], alors qu'ils cotisent, que les taux de natalité ont tendance à se rejoindre [et le « surcoût » provisoire correspond à une contribution positive à la natalité française], qui de par la structure d'âge [moins de retraités], déboursent plus qu'ils ne perçoivent ;
- les effets à long terme du travail immigré sont positifs pour le pays d'accueil par l'incitation à la qualification des natifs [étude au Canada] ;
- le « cas espagnol » a montré qu'en période de croissance économique, une très forte croissance de l'immigration [3 millions d'étrangers de plus depuis l'an 2.000] a participé à la croissance pour 50% et exercé des effets positifs sur les comptes publics.

Sur toutes ces questions, il importe que le MRAP organise davantage de rencontres et de débats, approfondisse sa réflexion interne, produise davantage de documents d'analyse pour lui-même et pour l'extérieur, fasse davantage entendre sa voix afin de participer plus activement à l'action collective contre le rejet de l'étranger, contre cette forme de « xénophobie de gouvernement » en voie de cristallisation, afin de contribuer à relancer d'urgence en sens inverse le balancier de l'histoire.

Bernadette HETIER,
vice-présidente du MRAP
modératrice du colloque

BOLIVIE

Du colonialisme à l'indianisme

par Christian Rudel

Depuis le mois d'août 2006, les Boliviens ont entamé le difficile processus de réécrire la Constitution du pays, à travers l'élection de 255 représentants élus au suffrage universel pour former une Assemblée Constituante. Cette constitution adoptée par l'Assemblée en décembre, sera soumise à l'approbation du peuple par voie de référendum. Les enjeux sont énormes si on considère la portée des propositions qui ont été formulées par de multiples acteurs sociaux et politiques, et ce depuis bien avant la mise sur pied de cette Assemblée. En effet, en 1990 déjà, une des organisations autochtones importantes du pays avait pour la première fois revendiqué la tenue d'une Assemblée constituante. Cette demande populaire s'est par la suite généralisée pour atteindre un niveau de légitimité sans précédent à partir des années 2000. Reconnaissance de nations autochtones, autonomie départementale, contrôle sur les ressources naturelles, renouvellement des institutions de l'État, tous ces sujets sont au cœur des débats nationaux de façon quotidienne. L'enjeu majeur de cette nouvelle constitution est d'en finir avec le racisme, le colonialisme et la pauvreté. Les mesures envisagées ne peuvent qu'attiser la haine de l'oligarchie minoritaire, intolérante, sécessionniste et raciste des départements les plus riches en ressources naturelles. Après avoir tenté d'empêcher par la violence le vote de l'Assemblée en décembre, celle-ci s'est lancée dans une escalade qui vise à discréditer et déstabiliser un processus qui l'insupporte. Le processus de révolution démocratique, culturel et populaire bolivien est aussi menacé par un front uni, comprenant cette oligarchie, la droite politique et ses organisations, le grand patronat national et international, qui veut renverser coûte que coûte les changements sociaux que les mouvements populaires mettent en pratique. Ce qui arrive en Bolivie a une influence importante sur toute l'Amérique Latine et sur les luttes menées par de nombreux mouvements sociaux dans le monde. Evo Morales a choisi de répondre à la violence de l'oligarchie minoritaire par la démocratie en décidant la tenue d'un «référendum révocatoire» à son encontre qui doit se tenir dans les 90 jours. L'avenir de la Bolivie se joue dans les mois à venir, le processus engagé doit recevoir le soutien de tous ceux qui veulent un monde plus juste, plus humain, «débarassé du racisme et des exploités» comme nous le scandions dans les manifestations lors des FSE.

Pour mieux appréhender les enjeux nous vous proposons un article de Christian Rudel faisant référence à l'histoire de la Bolivie. *

La «nouvelle Bolivie» issue des urnes en 2005 ne saurait être réduite à une simple victoire de la gauche politique comme l'ont qualifiée certains commentateurs occidentaux. Il s'agit plutôt de la victoire de «l'indianisme» sur plus de 500 ans de colonialisme et d'injustice.

Le 18 décembre 2005, par des élections parfaitement démocratiques, la Bolivie se donnait, pour la première fois de son histoire, un président d'origine indigène. Le fait est d'autant plus remarquable que ces indigènes - les descendants des peuples vivant dans ce pays avant la «découverte» de l'Amérique et l'arrivée des Européens - forment au moins 70% de la population. Important événement donc, mais surtout annonce et amorce d'un changement profond de la vie politique, économique et sociale de la Bolivie. Car, selon le programme du Président Evo Morales et de son parti, le Mouvement vers le socialisme (MAS), il s'agit de bâtir une

nouvelle nation où tous les hommes seront égaux dans la diversité de leurs origines ethniques, de leurs langues, de leurs coutumes et de leurs croyances, alors que l'attitude héritée des temps de la colonisation et qui a prévalu jusqu'à maintenant était de considérer les «Indiens» comme des hommes inférieurs. Il s'agit aussi d'assurer la base économique de la nouvelle Bolivie et la vie digne de tous ses citoyens par le retour sous sa souveraineté des ressources naturelles actuellement exploitées à leur profit par de grandes compagnies internationales.

Le MAS avait ainsi rassemblé et systématisé les demandes et revendications populaires exprimées par les divers mouvements, syndicats, organisations paysannes et autres associations de quartier. Celles-ci luttaient (marches, grèves, coupures de routes, etc.) contre



la persistance du vieil esprit colonial, la ségrégation raciale et les conséquences de la mise en pratique, au milieu des années 80, du modèle économique néolibéral: privatisation des entreprises nationales suivies de licenciements massifs, hausse du coût de la vie, arrêt de la nécessaire réforme agraire et concen-

tration des terres au profit des grandes exploitations agro-industrielles, sacage de la forêt subtropicale pour l'exploitation des bois et le développement de l'élevage, destruction de l'environnement et de l'habitat des peuples indigènes de la forêt...

Révoltes et soulèvements indigènes

En fait, le peuple bolivien, et au premier rang les indigènes, n'a jamais accepté le joug des vainqueurs, aussi bien sous l'empire inca que pendant la colonisation espagnole et sous la république indépendante qui n'était que la continuation du système politico-économique de la colonie. Nombreux ont été, au long des siècles, les révoltes et les soulèvements et, plus récemment, les grèves et manifestations violentes des mineurs, accompagnées de tentatives ou de débuts de véritables organisations de résistance. Dans le monde indigène des dernières décennies du 20^e siècle il faut d'abord mentionner le «réveil» aymara du début des années 1970 qui, en quelque sorte, préparera la venue du MAS. A cette époque étaient apparus les premiers partis politiques aymaras: le Mouvement révolutionnaire Tupac Katari (MRTK) et le Mouvement indien Tupac Katari (MITKA), tous deux se référant à Tupac Katari, le héros aymara du grand soulèvement des années 1780-1782. Ces partis dénonçaient l'exploitation économique, l'oppression culturelle et la discrimination raciale dont étaient victimes les peuples autochtones. Ils revendiquaient le respect de leurs traditions et de leurs cultures, ainsi que des mesures plus égalitaires. Ils s'étaient associés à des secteurs de la gauche urbaine alors dirigés par Álvaro García Linera (aujourd'hui vice-président de la République). De leur côté, les peuples autochtones de la vaste zone amazonienne - quelque 800 000 personnes - confrontés depuis longtemps au vol continu de leurs terres par les grands propriétaires de l'agroindustrie et de l'élevage extensif, et au sacage de l'environnement, avaient mis sur pied la Confédération des peuples indigènes de Bolivie (CIOOB) pour la défense et la reconnaissance des droits des peuples originaires.

Une nouvelle organisation populaire

Le coup de génie d'Evo Morales - qui avait pris la tête des syndicats de défense des cocaleros du Chapare - est d'avoir senti que les temps changeaient et, surtout, d'avoir su rassembler les diverses organisations et leurs demandes pour en faire la base d'une nouvelle organisa-

tion populaire, porteuse de toutes les revendications, de tous les projets de changement, certes d'abord axée sur les peuples indigènes mais ensuite proposée au pays tout entier. Ainsi était né le Mouvement vers le socialisme - le MAS - qui s'était d'abord appelé, au début des années 1990, Instrument pour la souveraineté des peuples (IPSP) car il s'agissait alors de dénoncer et de s'opposer à l'ingérence des États-Unis ouvertement engagés dans la lutte contre la coca et la drogue. Le MAS, pour faire aboutir les revendications de ses multiples composantes, s'engage rapidement sur la voie de la conquête directe du pouvoir en participant aux élections.

Cette nouveauté - l'auto-représentation des populations et des classes oubliées et marginalisées - et cette rupture sont l'un des points centraux de ce que l'on appelle là-bas «l'évismo» - un néologisme formé à partir de Evo - qui n'est pas un corps de doctrine mais plutôt un ensemble de mesures et de démarches pragmatiques dictées par les circonstances. Une autre nouveauté de «l'évismo» est la reconnaissance de l'incorruptible réalité des indigènes, massivement présents aussi bien dans la population nationale - plus de 70% - que dans tous les mouvements sociaux. Que ces indigènes soient Quechuas, Aymaras, Guaranis, Chiriguano ou originaires de la forêt et du bassin amazonien - au total, trente-six groupes ethniques - tous demandent la fin de la colonisation et de 500 ans d'injustice. Les deux allant de pair, la colonisation, son appareil politique, son système économique et ses exclusions sociales ayant duré bien au-delà de la fin de l'empire colonial espagnol.

La nation que proposent Evo Morales et le MAS, «la nouvelle Bolivie» doit donc prendre racine sur la présence indigène, présence physique renforcée par les revendications et luttes de ces dernières décennies. Ces revendications et luttes ont remis au grand jour les facteurs identitaires (langues, religions, coutumes, etc.) oubliés et niés par les divers pouvoirs qui se sont succédés depuis l'arrivée des Européens, lesquels d'ailleurs avaient fourré dans un même sac étiqueté «indien» tous les peuples indigènes. Aussi la nouvelle Bolivie doit-elle être une nation ouverte à tous, pluriethnique et pluriculturelle, et mettant en valeur l'unité dans la diversité.

En d'autres termes, la Bolivie nouvelle abandonne la «tradition» d'un pays tournant sur l'axe de la seule élite blanche pour l'avenir d'une nation organisée autour des pôles multiples des peuples originaires. Le 21 juillet dernier, le président Morales déclarait: «Chaque mesure du gouvernement a pour objectif l'inclusion des majorités nationales dans un projet de renaissance de la patrie.

Nous allons y arriver, dans un total attachement à la liberté d'expression et à la démocratie». Certains diront que les combats et les idées de Bartolomé de Las Casas (mort il y a 440 ans, le 31 juillet 1566) trouvent enfin leur accomplissement.

Une action de décolonisation

Cet avenir passe par la reconnaissance et le soutien des peuples originaires et de leurs facteurs identitaires. Ainsi s'entend un des versants de l'action de décolonisation dont le nouveau gouvernement se veut l'agent. Par exemple, les nombreuses langues originelles (toujours vivantes bien que les exodes ruraux aient contribué à une expansion de l'espagnol) doivent être respectées - présence d'interprètes dans toutes les administrations et milieux de vie - enseignées et employées quotidiennement. La religion originelle - celle des Andes et celles des peuples de la forêt - qui a dû se cacher derrière les symboles du catholicisme apporté par les Espagnols entend reprendre ouvertement sa place.

De même, la justice communautaire devra être reconnue. Cette justice, rendue au grand jour, oralement devant la communauté réunie, en vertu de règles millénaires, a pour objectif de maintenir et de promouvoir la paix dans la communauté et de faciliter le «retour» de ceux qui ont violé les règles élémentaires de vie en société.

Autre coutume communautaire à reconnaître, la prise de décisions par consensus après de plus ou moins longues discussions auxquelles la communauté tout entière est appelée à participer et qui réduit le rôle du chef de la communauté (une charge jamais confiée à vie mais soumise à renouvellement dicté par les circonstances) à «commander en obéissant». Devra aussi être rétablie et respectée l'ancienne autonomie des peuples indigènes sur leurs territoires traditionnels - une autonomie qu'il ne faut pas confondre avec l'autonomie départementale actuellement au centre de fortes discussions ni avec l'autonomie d'autres entités administratives issues de la colonisation ou des temps actuels.

Un indianisme flexible et culturel

Ainsi se dessine l'indianisme proposé par Evo Morales, un indianisme qui ne doit pas laisser de côté la Bolivie non indigène ni la rejeter dans une situation de mépris, au nom d'une quelconque revanche historique ou d'un retour excluant aux traditions et coutumes des peuples andins. Cette politique aurait sans doute

vite fait de provoquer la partition de la Bolivie en deux parties: une «indienne» et pauvre sur l'Altiplano et l'autre «blanche» et riche dans l'Oriente. Aussi, «l'évisme» offre-t-il à la Bolivie non indigène la situation et les mêmes droits que ceux des nations natives et l'associe au partage et à l'exercice du pouvoir. L'indianisme, ainsi complété, a été qualifié de «flexible» et «culturel» par opposition à un certain indigénisme intransigent et excluant qui a eu naguère ses partisans. D'ailleurs les «500 ans de colonialisme et d'injustice» auxquels le nouveau gouvernement veut mettre fin ne s'étaient pas abattus sur les seuls indigènes mais sur l'ensemble de la population. En somme, au nom de l'indianisme, c'est un véritable contrat social - le premier dans l'Histoire bolivienne - qui est proposé aux multiples composantes de la nation.

D'autre part, au plan économique, le nouveau gouvernement va mettre fin au colonialisme qui avait fait du pays un simple exportateur de matières premières brutes, fonction dont il ne tirait aucun profit. Pour cela il doit récupérer les ressources naturelles nationales - processus déjà en cours - et, par leur exploitation industrielle, les mettre au service du développement et de l'amélioration des conditions de vie de toute la population. Si, pour cette exploitation, il faut faire appel aux techniques et aux capitaux étrangers et donc se rapprocher du monde globalisé, le réalisme a commandé de conserver, de protéger et même de développer la petite économie traditionnelle de base, celle des paysans, des artisans, des micro entreprises familiales et de tous les travaux de l'économie

informelle. Une économie de base régie par le socialisme communautaire andin - solidarité et réciprocité - auquel le président Evo Morales est fort attaché. Ainsi, l'économie, appuyée à la fois sur les traditions indigènes et sur l'apport extérieur participe du même esprit d'indianisme flexible et ouvert. En fait, le projet de nouvelle Bolivie d'Evo Morales est une vraie révolution: pour la première fois depuis l'indépendance - 6 août 1825 - les peuples originaires, les descendants des conquistadors et des premiers colons, les fils du métissage racial et les derniers immigrés sont tous invités, sur un pied d'égalité et sans rien renier ou oublier de leurs héritages culturels, à ériger une patrie enfin indépendante, juste et digne. Jamais la Bolivie blanche officielle n'avait voulu intégrer ses indigènes. La tentative la plus

proche avait été celle de la révolution de 1952. Les classes moyennes, protagonistes de cette révolution, pensaient alors avoir résolu le problème en accordant le droit de vote à l'ensemble de la population, alors qu'auparavant ce droit était réservé à une petite élite de Blancs fortunés. Mais ce droit, vite contrôlé et étouffé par les nouveaux partis, n'avait pas permis aux indigènes et au peuple en général de se faire entendre. Cinquante ans plus tard, Evo Morales, le MAS et le nouveau gouvernement entreprennent la difficile tâche de construire une vraie nation sous la bannière de l'unité dans la diversité. Encore que la partie soit loin d'être gagnée, la Bolivie se sent à l'aube d'un nouveau pachakuti - un mot quechua-aymara qui peut se traduire par les termes opposés et complémentaires de renversement, révolution,

renouveau, renaissance mais qui désigne aussi une nouvelle période historique. Un pachakuti qu'attendent aussi toutes les populations originelles des Andes.

Le problème de la terre

Un des grands problèmes que la nouvelle Bolivie doit résoudre au plus vite est celui de la réforme agraire. Les paysans, indigènes dans leur grande majorité, n'ont que 15 millions d'hectares sur les 60 millions de terres cultivables dont dispose le pays, face aux 40 millions aux mains des grands propriétaires et 10 millions soustraits au profit des grandes compagnies minières, gazières, forestières et autres. Résultat, des dizaines de milliers de tout petits propriétaires, au moins 200 000 familles sans terre et les communautés indigènes

demandant depuis des siècles la restitution des terres traditionnelles volées. La réforme agraire lancée le 3 juin dernier a d'ailleurs débuté par la restitution de ces terres à diverses communautés des départements d'Oruro, Pando, Potosi et Santa Cruz. Geste symbolique car le vieux principe du travail en commun est toujours en honneur dans ces communautés.

Article publié pour RISAL - Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine URL: <http://risal.collectifs.net/>

* Journaliste, spécialiste de l'Amérique Latine. Il a publié une vingtaine d'ouvrages consacrés aux divers pays et problèmes de cette partie du monde. Collaborateur de la revue Espaces Latins.

SAHARA OCCIDENTAL

Le droit du peuple sahraoui doit être enfin respecté !

Quelques repères historiques

Le Rio de Oro ou Sahara occidental n'échappe au partage de l'Afrique entre les puissances coloniales et devient au congrès de Berlin (1878), espagnol. Le «Sahara espagnol» est inscrit pour la première fois sur la liste des territoires à décoloniser en 1963. C'est en 1965 qu'une première résolution des Nations Unies invite le gouvernement espagnol à prendre les mesures nécessaires à la décolonisation du territoire.

1973 voit la création du Front Polisario, mouvement de libération représentatif de l'ensemble du territoire et des différentes tribus qui le composent. Il va dès le départ imposer la lutte armée comme moyen de libération ainsi que la volonté d'unifier les tribus en formant le peuple sahraoui, porteur de l'idée d'une nation indépendante. Le Maroc profite de l'affaiblissement de l'Espagne franquiste et organise en novembre 1975, la «Marche verte» qui consacre l'occupation du Sahara occidental.

Le 14 novembre 1975, l'Espagne signe les accords de Madrid avec le Maroc et la Mauritanie, qui prévoient la partition du Sahara occidental entre ces deux pays. Cet accord ne bénéficie pas du soutien de la communauté internationale, et va à l'encontre d'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le droit à l'autodétermination du Sahara occidental dans le cadre de la décolonisation.

Après le départ des troupes espagnoles, l'armée marocaine intensifie les combats; les Sahraouis occupés, bombardés au napalm, poursuivis organisent au mieux la résistance et le refuge de leur population dans des camps, à l'est quand l'Algérie ouvre ses frontières. Le 10 décembre 1975, la Mauritanie entre en guerre aux côtés du Maroc.

Le Front Polisario proclame la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASO) le 27 février 1976 à Bir Lehlou. Sahraouis, Maro-

cains et Mauritaniens vont s'affronter jusqu'en 1991 (1979 pour la Mauritanie) date de la signature d'un cessez le feu à l'initiative de l'OUA et de l'ONU assorti d'un plan de paix qui prévoit la tenue d'un référendum d'autodétermination, promesse toujours non tenue en cette fin d'année 2007!

En 2003, James Baker, ancien secrétaire d'Etat américain avait pourtant fait aboutir l'identification des électeurs et proposé un nouveau plan de règlement qualifié par le Conseil de sécurité de «solution politique optimale» (résolution 1495 de juillet 2003). Le Maroc avait réagi par un coup de force reniant tous ses engagements antérieurs. Ce coup de force avait entraîné la démission de James Baker et la reconnaissance de la RASO par l'Afrique du Sud mais n'avait pas ému le reste de la communauté internationale et la France en particulier.

Depuis le cessez-le-feu de 1991, environ 230 militaires de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) surveillent les forces en présence ainsi que la préparation du référendum sur le statut final. Celui-ci a été repoussé à plusieurs reprises à cause du Maroc par crainte que le «oui» pour l'autodétermination ne l'emporte. Aujourd'hui le Maroc propose la solution de l'autonomie. Cette proposition est rejetée par les Sahraouis qui réclament l'autodétermination promise.

En 2002, la RASO était reconnue par 54 États à travers le monde et 72 l'ont reconnue à un moment ou à un autre. En 2007, le nombre de pays reconnaissant la RASO est passé à 35. Des pays sont revenus



sur leur reconnaissance passée, car ils considèrent que la reconnaissance de la RASO s'oppose avec le principe d'un référendum d'autodétermination sur le Sahara occidental. La reconnaissance de la RASO en 1982 par l'Union africaine (alors OUA) provoqua le départ du Maroc de cette organisation.

Aujourd'hui, Les droits d'un peuple sont toujours bafoués, la répression continue

Le règne d'Hassan II a été particulièrement cruel pour les Sahraouis: disparitions, assassinats, tortures. Mohamed IV a laissé un peu de lest et autorisé la création d'associations mais les droits de l'homme sont toujours violés et les réfugiés sahraouis vivent toujours dans des camps «provisaires» en Algérie. Depuis mai 2005, la population sahraouie des territoires occupés exprime, par des manifestations quasi-quotidiennes, son droit à l'autodétermination, une fois de plus reconnu par la résolution 1754 adoptée le 30 avril 2007 par le Conseil de sécurité des Nations unies. Les forces d'occupation marocaines répondent par une répression brutale: arrestations, emprisonnements, mauvais traitements et tortures, harcèlement judiciaire des défenseurs des droits de l'homme, maisons saccagées, associations interdites, lourdes condamnations souvent aggravées en appel, dans des procédures qui ne respectent pas les normes internationales du procès équitable. Dans plusieurs universités marocaines, les étudiants sahraouis, qui veulent exprimer leur solidarité avec la population des territoires occupés, subissent également la répression: des dizaines d'arrestations suivies de procès et d'emprisonnements, de très nombreux blessés. Des journalistes qui dénoncent les violations des droits humains sont arrêtés.

La délégation du Haut commissariat des droits de l'homme des Nations Unies, qui s'était rendue en mai 2006 au Sahara Occidental, a reconnu que les Sahraouis subissaient de graves restrictions de leur droit d'exprimer leur opinion, de créer des associations et de tenir des assemblées. Elle a qualifié la situation des droits de l'homme de «très critique» en soulignant que ces violations découlaient de la

non-application du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Une telle situation ne contribue pas à créer un climat favorable aux négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario qui se déroulent actuellement sous l'égide des Nations Unies. Lors de

son congrès qui s'est tenu en décembre, le Polisario annonce qu'il prendra part aux négociations directes qui auront lieu du 07 au 09 janvier prochain à Manhasset, mais avertit qu'en cas d'échec de ces pourparlers «les hostilités risquent de reprendre», formulant le souhait que le Maroc «ne laissera pas passer cette précieuse occasion pour une paix juste et définitive». Selon la déclaration finale du XII^{ème} congrès du Polisario, les négociations «ne peuvent s'éterniser et constituer une fin en soi au service de desseins coloniaux que les sahraouis ne sauraient accepter». Les Nations Unies et le Conseil de sécurité ont été interpellés par les Sahraouis pour jouer pleinement leur rôle et assumer leur responsabilité en exerçant les «pressions» et en appliquant «les sanctions» qui s'imposent sur le Maroc pour «mettre fin à son intransigeance, à ses multiples provocations et à ses vaines tentatives, visant à imposer des pseudo solutions en totale contradiction avec le droit international».

Le MRAP pour sa part, soutient l'application du droit international et les droits fondamentaux du peuple sahraoui. Il intervient notamment régulièrement à Genève au «conseil des droits de l'homme» de l'ONU pour dénoncer la répression envers les Sahraouis et demander une solution claire à «la question de l'autodétermination du Sahara occidental». Nous pensons que la France, compte tenu de ses liens avec le Maroc, doit oeuvrer pour favoriser une issue à ce conflit qui dure depuis plus de trente ans; il ne peut trouver d'issue en dehors des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies qui stipule le droit des peuples colonisés à déterminer leur avenir. Il y a urgence, l'échec des négociations de janvier pourrait bien avoir comme conséquence une reprise des hostilités.

Renée Le Mignot



Notre sélection

Iqbal, un enfant contre l'esclavage

de Francesco D'Adamo, Le Livre de poche jeunesse, 4,90 €

1993, Pakistan. Iqbal a treize ans et, comme tant d'autres enfants, il part tous les matins travailler dans une usine de tapis. Exploité, Iqbal n'a plus qu'une idée en tête : se sauver et surtout dénoncer le travail des enfants. Réussira-t-il à mener ce combat pour la liberté ?

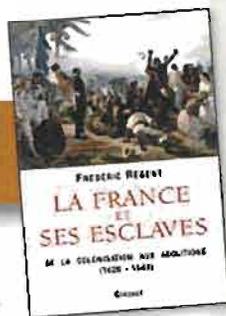
Francesco d'Adamo est milanais. Il a publié plusieurs romans pour la jeunesse qui ont été finalistes dans divers prix.



La France et ses esclaves

De la colonisation aux abolitions (1620-1848) de Frédéric Régent, Grasset & Fasquelle, 19, 50 €

Pendant plus de deux siècles, des terres françaises ont porté quatre millions d'esclaves. Deux millions d'entre eux sont nés en Afrique et ont été transportés par des navires négriers dans les colonies, les deux autres millions y sont nés. Il existe des histoires de la colonisation française, des histoires de chaque colonie, des histoires générales de la traite, mais il n'existait aucune histoire de l'esclavage français, dans l'ensemble des colonies, sur toute la période coloniale. Le livre de Frédéric Régent grâce au renouvellement de l'historiographie sur le fonctionnement des sociétés esclavagistes françaises comble un vide et permet de répondre à de nombreuses questions : Pourquoi des Français ont-ils été amenés à devenir des esclavagistes ? Pourquoi ont-ils choisi de recourir à la traite négrière ? Comment les notions de Blancs et de Noirs ont-elles été inventées ? Quel bénéfice la France tire-t-elle de l'économie esclavagiste ? Quelles sont les limites à l'exploitation des esclaves ? Pourquoi la France rétablit-elle l'esclavage après l'avoir aboli ? Quel rôle jouent respectivement les esclaves et les abolitionnistes dans le processus d'émancipation ? Un ouvrage essentiel, au cœur d'une nouvelle approche de l'histoire de France.



CHANSON ANTIRACISTE

Le chanteur et comédien François Morel (ex Deschien) a écrit une chanson contre le négationnisme et nous l'avons interrogé à ce sujet.

Différences : pourquoi une chanson si sérieuse dans un récital de chansons humoristiques ?

François Morel : J'aime bien le mélange des genres dans un récital, qu'une chanson comme celle-ci puisse cohabiter avec une chanson drôle. Il y a aussi une chanson sur un papa alcoolique, des chansons plus tristes aussi, mélancoliques, mélancoliques... Vous savez, on croit choisir des sujets de chansons mais ce sont les sujets qui nous choisissent.

(propos recueillis par Serge GOLDBERG)

PROFANATION

Ils ont marqué des mots de haine

Incognito

Des croix gammées des mots obscènes

Sur mon tombeau

Ont renversé le livre en pierre

Et l'ont cassé

Ils se sont saoulés à la bière

Et ont pissé

Tu ne peux pas imaginer

Comme ils ont ri

Quand ils se sont débarassé

De leurs habits

Quand ils se sont le cul à l'air

Photographiés

Sur le mausolée de ma mère

Se sont branlés

Je suis fatigué fatigué

J'imaginai que je pourrais

Après la vie me reposer...

Des nostalgiques de la guerre

De la terreur

Ont invoqué le nom d'Hitler

Et j'ai eu peur

Je me suis dit ça recommence

C'est pas fini

J'espérais au moins le silence

Presque l'oubli

Votre président a promis

L'air solennel

Que seront durement punis

Les criminels

C'est tous les jours que l'on écrit

« Plus jamais ça »

Et qu'avance la barbarie

A petits pas

Je suis fatigué fatigué

J'imaginai que je pourrais

Après la vie me reposer...

Il paraît qu'il y a des gens

Ici en France

Qui osent douter maintenant

De ma souffrance

Ils expliquent l'air dégagé

Qu'ils ne croient pas

Que des enfants sont morts gazés

A Treblinka

Quand les maîtres sont

enragés

Est-ce étonnant

De voir leurs chiens

encouragés

Montrer les dents ?

Ils ont marqué des mots de haine

Incognito

Des croix gammées des mots obscènes

Sur mon tombeau

Je suis fatigué fatigué

J'imaginai que je pourrais

Après la vie me reposer.